



RAPPORT 2017 D'ACTIVITÉ

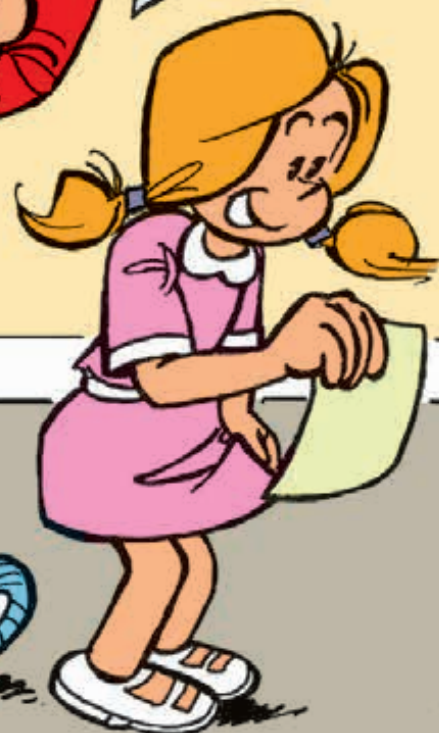
LA COTISATION
ANNUELLE:
MOINS 3€ HT
PAR HABITANT!

MOI,
J'AI LE
NOMBRE
D'OR!

UNE
BELLE
ADDITION?

UN
13
PORTE-
BONHEUR
?

DEPÊCHEZ-
VOUS!
LES CHIFFRES
DE 2017 SONT
DÉJÀ DANS
LES PAGES
SUIVANTES!



PRÉAMBULE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

À disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC, Rue du Tertre de Chérisy
77000 Vaux-le-Pénil et présenté au Comité syndical du 17 mai 2018.

Ce rapport est établi conformément à la loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999.

Il est établi pour la partie qui concerne les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

- > l'assistance aux adhérents pour la mise en place des collectes sélectives;
- > la collecte des points d'apport volontaire pour le verre et les journaux-magazines;
- > le transfert, le transport et le traitement des déchets en provenance des quais de transfert et des déchèteries sur les 67 communes;
- > la collecte des déchets ménagers de 30 communes;
- > le traitement des déchets issus des collectes sélectives des adhérents et des points d'apport volontaire.

Le présent rapport est établi en euros hors TVA en référence au budget 2017 voté et exécuté en euros. Il est rédigé sur la base des coûts nets, hors charges de structures et hors charges financières. ●



→ Franck Vernin, Président du SMITOM-LOMBRIC

ÉDITO

La loi NOTRe a fait évoluer le territoire de compétence collecte du syndicat.

Au 1^{er} janvier 2017, les communes de Maincy et de Villiers-en-Bière ont donc rejoint la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Les 9 communes de l'ex Communauté de Communes du Pays de Bière ont rejoint la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau qui a délégué sa compétence collecte, pour les 26 communes de son territoire, au SMICTOM de la Région de Fontainebleau, lui-même adhérent du SMITOM-LOMBRIC, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La commune de Fouju a rejoint la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, il en est de même pour la commune de Fontaine-le-Port dont la collecte est toujours assurée par le SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

L'ex Communauté de Communes Vallées et Châteaux a été dissoute, elle s'est transformée en Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et regroupe 31 communes. Le devenir de son service public d'élimination des déchets est à l'heure actuelle en pleine réflexion.

Le SMITOM-LOMBRIC a poursuivi la mise en place de son 2^e Programme Local de Prévention 2016 - 2021. En lien avec les objectifs fixés par la loi de transition énergétique de 2015, il s'est engagé à réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés par habitant et par an.

Cette baisse de 10% viendra s'ajouter à la réduction de 7% de déchets déjà atteinte lors du 1^{er} Programme Local de Prévention 2010 - 2015

Dans l'optique de l'atteinte de ces objectifs, le SMITOM-LOMBRIC sensibilise au quotidien le grand public et les jeunes à travers des actions sur le tri et la prévention des déchets. Il est très actif sur le terrain, dans les écoles mais également sur les réseaux sociaux, Internet et à travers son journal du Lombric.

En 2017 le SMITOM-LOMBRIC a également étudié la conception de deux circuits de visites pédagogiques pour les sites de Vaux-le-Pénil et Réau.

À travers ce projet, il souhaite la modernisation des outils de communication, offrant ainsi aux visiteurs une expérience plus concrète et une meilleure compréhension de l'activité de tri et de valorisation des déchets ménagers tout en leur apportant des conseils pour réduire et mieux trier les déchets chaque jour.

La journée portes ouvertes annuelle qui a attiré plus de 2400 visiteurs en 2017 reste un moment clés de cette découverte. Davantage de visites seront prévues à l'avenir, dès les deux parcours de visites concrétisés.

Les parcours de visites ont également pour objectif de servir de vitrine au syndicat et d'asseoir sa notoriété notamment à travers la mise en avant de ses installations de traitement des déchets ménagers modernes et respectueuses de l'environnement.

En effet, en divisant par 4 les rejets d'Oxyde d'azote (NOx) en passant de 200 microgrammes/m³ (µg/m³) aujourd'hui à 50 µg/m³ d'ici à 2019 soit en dessous du futur seuil réglementaire fixé à 80 µg/m³, l'Unité de Valorisation Énergétique de Vaux-le-Pénil à vocation à être l'une des usines de traitement des déchets ménages les plus performantes et moins polluantes de France. Les travaux d'Optimisation Énergétique et Environnementale (OP-TEE) devraient commencer au premier trimestre 2019.

C'est grâce à sa bonne gestion financière que le syndicat peut notamment lancer des projets d'investissement environnementaux phares, tel que celui de l'OPTÉE.

Une bonne gestion qui a d'ailleurs permis au SMITOM-LOMBRIC de délibérer en faveur d'une baisse de ses cotisations à hauteur de 3 euros par habitant et par an dès 2018 et ce de manière pérenne. ●

Franck Vernin

Président du SMITOM-LOMBRIC

SOMMAIRE

7 PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

8 LE SYNDICAT

9 LES ADHÉRENTS

10 LA FILIÈRE COLLECTE

11 LA FILIÈRE TRAITEMENT

11 → LE CENTRE DE TRI

13 → L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

17 → LES DÉCHÈTERIES

18 → LES QUAIS DE TRANSFERT

19 → LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

20 → LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

21 → LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

23 ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

24 LES ENJEUX DU DIAGNOSTIC INSTITUTIONNEL ET TERRITORIAL

25 L'AGENDA 21

26 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

31 LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ

33 ACTIVITÉ DES SERVICES

34 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

41 SERVICES TECHNIQUES

55 COMMUNICATION



DOCUMENT ANNEXE

ANNEXES : BILAN TECHNIQUE ET FINANCIER



PRÉSENTATION DU SMITOM-LOMBRIC

LE SYNDICAT

Le SMITOM-LOMBRIC, Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères est un établissement public de coopération intercommunale. Il est chargé de réaliser puis d'exploiter l'ensemble des équipements de la filière de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine-et-Marnais.

Il est également en charge d'aider ses communes adhérentes à mettre en place la collecte sélective des différents matériaux recyclables. Il assure la compétence traitement des ordures ménagères pour 67 communes (300 000 habitants) et la compétence collecte pour 30 communes (140 000 habitants).

Le SMITOM-LOMBRIC met en place des schémas de collecte et de traitement répondant aux exigences de la loi de juillet 1992 et aux objectifs du plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés et aux directives Européennes et Nationales sur l'environnement.

La mascotte du SMITOM-LOMBRIC est le LOMBRIC. Cet acronyme signifie "**Les Ordures Ménagères Bien Recyclées, Incinérées ou Compostées**". Les investissements réalisés pour la préservation de l'air, de l'eau et des paysages sont particulièrement importants pour les équipements destinés au traitement des ordures ménagères. Ils s'inscrivent dans une politique de développement durable qui implique les collectivités publiques et les entreprises soucieuses de maîtriser l'impact de leurs activités sur l'environnement.

La filière du SMITOM-LOMBRIC comprend : 11 déchèteries, 3 quais de transfert, 2 plateformes de compostage des déchets verts, 1 plateforme de tri des encombrants, 1 centre de tri des emballages et 1 Unité de Valorisation Énergétique (UVE), auxquels il convient d'ajouter la flotte de poids lourds mis à disposition par nos prestataires pour assurer la collecte des déchets ménagers et le transport vers les différentes unités de traitement. À cette filière, est venue s'ajouter en 2011 la Recyclerie du Lombric.

Le centre de tri des emballages et l'UVE sont regroupés à Vaux-le-Pénil. Une plateforme de tri des encombrants et une déchèterie sont également présentes sur ce site. L'ensemble constitue le centre CIVIS 77 (nom choisi suite à l'organisation d'un concours destiné aux élèves de CM1-CM2 des communes adhérentes). ●

CIVIS 77 SIGNIFIE :
CENTRE INTÉGRÉ DE VALORISATION ET D'INCINRATION
DU SUD SEINE-ET-MARNE.

LES ADHÉRENTS

Communauté d'Agglomération Melun-Val-de-Seine

Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Voisenon et depuis le 1^{er} janvier 2017 : Villiers-en-Bière et Maincy. Le SMITOM-LOMBRIC assure les compétences collecte et traitement des déchets ménagers pour ces communes.

SMICTOM de la Région de Fontainebleau

Avon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Écuellen, Épisy, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret-sur-Loing, Saint-Mammès, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Veneux-les-Sablons, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine.

Le 1^{er} janvier 2017 la commune de Fontaine-le-Port a intégré la Communauté de Communes Brié des Rivières et Châteaux.

Les tonnages de cette commune sont intégrés dans les tonnages du SMICTOM, cette structure continuant d'exercer la compétence collecte sur cette commune. Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour ces communes.

Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau






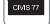
La Communauté de Communes du Pays de Bière a été dissoute le 31 décembre 2016. Elle était composée des communes d'Arbonne-la-Forêt, Barbizon, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École et Villiers-en-Bière qui ont intégré la nouvelle Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau le 1^{er} janvier 2017 à l'exception de la commune de Villiers-en-Bière qui a intégré la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine le 1^{er} janvier 2017. Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour ces communes.

Communauté de Communes Brié des Rivières et Châteaux

La Communauté de Communes Vallées et Châteaux a été dissoute le 31 décembre 2016. Elle était composée des communes de Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Fontaine-le-Port, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie qui ont intégré la nouvelle Communauté de Communes Brié des Rivières et Châteaux le 1^{er} janvier 2017 ainsi que la commune indépendante de Fouju et la commune de Fontaine-le-Port. Le SMITOM-LOMBRIC assure les compétences collecte et traitement des déchets ménagers pour ces communes à l'exception de la commune de Fontaine-le-Port pour laquelle il n'assure que la compétence traitement.

Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (GPS)

Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis. Le SMITOM-LOMBRIC assure la compétence traitement des déchets ménagers pour ces communes.

-  DÉCHÈTERIES
-  RECYCLERIE
-  QUAIS DE TRANSFERT
-  PLATEFORMES DE COMPOSTAGE DES DÉCHETS VERTS
-  PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS
-  CENTRE DE TRI ET UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



LA FILIÈRE COLLECTE

PLUS DE 140 000 HABITANTS COLLECTÉS

Le transfert de compétence se fait "à la carte", c'est-à-dire que le SMITOM-LOMBRIC refacture à l'adhérent qui lui a transféré la collecte l'ensemble des charges liées à ce service, y compris les charges de structure dédiées à l'exécution de celui-ci. Chaque adhérent en conserve la maîtrise, puisque c'est lui qui décide du niveau du service et qui paie les coûts induits. ●

→ collecte



Pour toute information,
un numéro vert **0 800 814 910**
est à disposition des habitants
de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30
du lundi au vendredi



Les adhérents ayant délégué la collecte des déchets au SMITOM-LOMBRIC sont les suivants :



**La Communauté d'Agglomération
Melun Val-de-Seine**
regroupant 18 communes

[Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint-Fargeau-Ponthierry, Saint-Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon]



**La Communauté
de Communes Brie
des Rivières et Châteaux**
regroupant 12 communes

[Blandy-les-Tours, Chatillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Le Châtelet-en-Brie, Les Écrennes, Machault, Maincy, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry, Valence-en-Brie et Fouju]

LA FILIÈRE TRAITEMENT

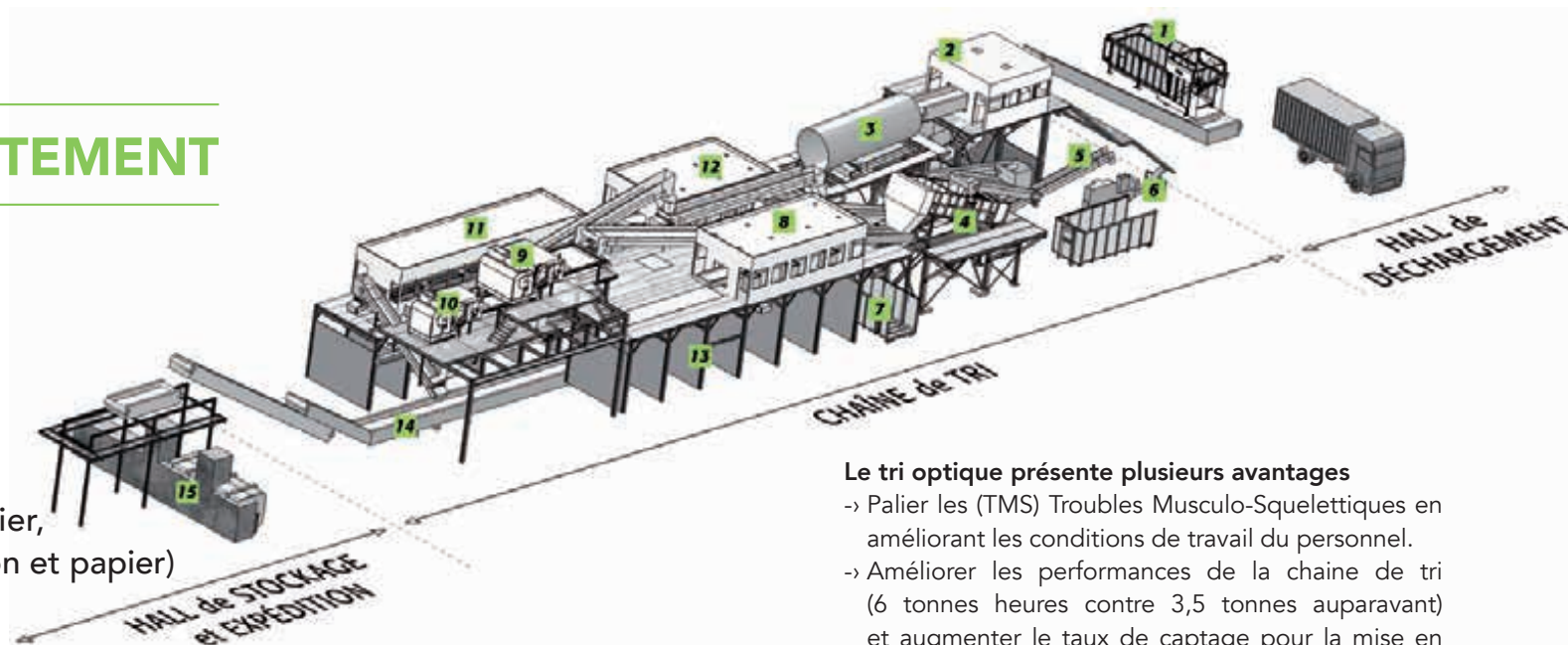
→ LE CENTRE DE TRI

12500 TONNES DE DÉCHETS
VALORISÉS PAR AN

Les emballages sont triés par types de matériaux (acier, aluminium, plastique, carton et papier) avant leur reprise par des industriels qui en assurent le recyclage. Le réemploi de ces matériaux permet de fabriquer des produits sans exploiter les gisements naturels.

Les emballages collectés sont déposés dans la trémie d'alimentation **1** pour alimenter la chaîne de tri de manière régulière. La cabine de pré-tri **2** permet d'enlever les grands emballages et les gros refus pour faciliter le tri des emballages plus petits. Le trommel **3** sépare les grands emballages des petits. Le crible balistique sépare les corps plats (emballages en carton) des corps creux (bouteilles et flacons) qui sont dirigés vers le TSA 2.

En outre, la nouvelle chaîne de tri est équipée d'un ouvre sac qui a permis aux derniers habitants du centre ville de Melun d'accéder au tri sélectif, leur habitat ne pouvant pas être doté de bacs.



Le TSA 2 (Tri Séquentiel Auto Adaptatif) est un système équipé de 2 machines de tri optique **9** et **10**, brevet du groupe Veolia Environnement. Ce système consiste à faire circuler en boucle le flux d'emballages à travers la machine et à analyser en continu l'emballage majoritaire pour le trier en priorité et l'extraire automatiquement. Lorsque l'emballage n'est plus majoritaire du fait de son extraction, la machine passe automatiquement au tri de l'emballage majoritaire suivant.

En bout de ligne, deux trieurs font du contrôle qualité **11** pour capter les produits restants dans les refus. En bout de chaîne, les matériaux recyclables sont stockés dans les alvéoles **13** puis sont conditionnés, grâce à la presse à balles **15**, afin de faciliter leur transport. Les refus de tri **7**, pour leur part, sont incinérés et transformés en électricité au sein de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Le tri optique présente plusieurs avantages

- > Palier les (TMS) Troubles Musculo-Squelettiques en améliorant les conditions de travail du personnel.
- > Améliorer les performances de la chaîne de tri (6 tonnes heures contre 3,5 tonnes auparavant) et augmenter le taux de captage pour la mise en œuvre des objectifs du Grenelle de l'Environnement (93 % garantis et 95 % atteints au lieu de 90 % avec le tri manuel).
- > Augmenter la capacité globale du centre de tri qui passe de 12000 tonnes/an à 20000 tonnes/an.
- > Réaliser une économie contractuelle de fonctionnement de 300000 € HT/an permettant au SMITOM-LOMBRIC d'investir dans de nouveaux projets porteurs d'emplois non délocalisables comme la Recyclerie.

Le centre de tri a accueilli en 2017 12500 tonnes d'emballages ménagers et de journaux-magazines dont 11192 tonnes issues des collectes sélectives en porte à porte et en apport volontaire des habitants du SMITOM-LOMBRIC.

Le poste de gestion du centre de tri représente une dépense de 2 401 520 € en 2017 pour les apports du SMITOM-LOMBRIC hors recettes de vente des matériaux et des éco-organismes.

→ EN BREF

CAPACITÉ DE TRI ANNUELLE :

- 20 000 TONNES DE DÉCHETS ENTRANTS (12 500 TONNES RÉCEPTIONNÉES EN 2017, DONT 1 308 TONNES D'APPORTS EXTÉRIEURS AU TERRITOIRE DU SMITOM-LOMBRIC.
- 1 153 TONNES DE JOURNAUX MAGAZINES COLLECTÉES EN APPORT VOLONTAIRE TRANSITENT ÉGALEMENT PAR LE CENTRE DE TRI AFIN D'ÊTRE ACHÉMINÉS VERS LA FILIÈRE DE RECYCLAGE).

VALORISATION 2017 :

9 796 TONNES DE DÉCHETS VALORISÉS

DÉBIT HORAIRE :

6 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS/HEURE

PROCESS :

1 LIGNE DE TRI POLYVALENTE ÉQUIPÉE
DE 2 MACHINES DE TRI OPTIQUE

BREVET :

TSA 2 VEOLIA PROPRETÉ

TYPE DE DÉCHETS :

EMBALLAGES RECYCLABLES + JOURNAUX-MAGAZINES

EFFECTIF :

26 PERSONNES EN DEUX ÉQUIPES

NOMBRE DE COMMUNES DESSERVIES :

67 + APPORTS EXTÉRIEURS

NOMBRE D'HABITANTS CONCERNÉS :

300 000 + APPORTS EXTÉRIEURS

PROPRIÉTAIRE CONSTRUCTEUR :

SMITOM-LOMBRIC CENTRE OUEST SEINE-ET-MARNAIS

EXPLOITANT :

GENERIS DU GROUPE VEOLIA PROPRETÉ



→ vue aérienne



→ hall de déchargement



→ tromel



→ emballages transitant dans le centre de tri

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

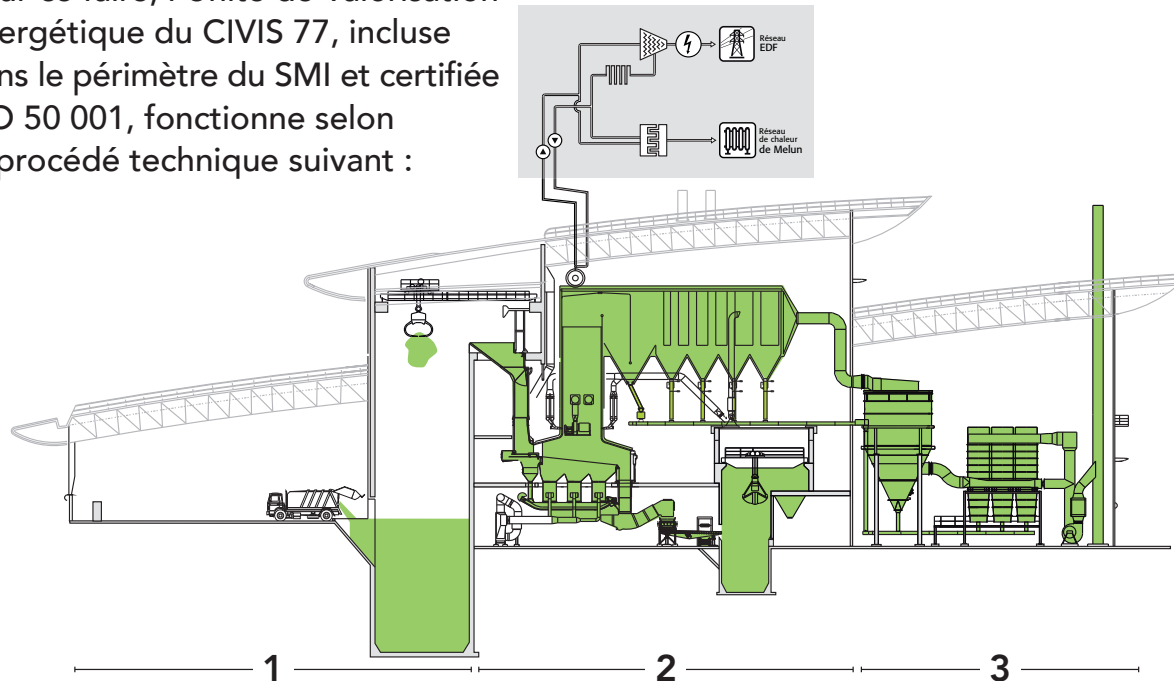
L'UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

63 646 MWh D'ÉLECTRICITÉ
PRODUITE EN 2017

Les ordures ménagères non-recyclables ou issues des refus de tri subissent un traitement thermique destiné à produire de l'électricité et de la chaleur. Pour ce faire, l'Unité de Valorisation Énergétique du CIVIS 77, incluse dans le périmètre du SMI et certifiée ISO 50 001, fonctionne selon le procédé technique suivant :

1 / RÉCEPTION DES DÉCHETS

Les déchets sont réceptionnés dans un hall fermé et mis en dépression pour éviter les odeurs hors de l'installation puis sont déchargés dans une fosse étanche de 5 000 m³. C'est à l'aide d'un grappin guidé depuis la salle de contrôle-commande que les déchets sont saisis, mélangés et orientés dans les trémies d'alimentation des fours.



2 / INCINÉRATION ET VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS

Les déchets sont incinérés en continu dans deux fours à une température supérieure à 850 °C. La chaleur qui résulte de cette combustion est utilisée pour fournir de la vapeur par le biais de la chaudière. Dans sa démarche de valorisation, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de transformer en électricité et en chauffage, la chaleur produite par la combustion des déchets. La vapeur entraîne une turbine et un alternateur. Capacité de production électrique annuelle : 80 000 MWh électriques dont 15 000 auto-consommés pour couvrir les besoins du site et 65 000 revendus à EDF (équivalant à la consommation, hors chauffage, de 20 000 habitants). L'installation d'un échangeur thermique permet l'alimentation du réseau de chaleur de Melun. Production annuelle : 18 000 MWh (équivalant à la consommation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 3 000 foyers). Depuis novembre 2010, l'UVE du SMITOM-LOMBRIC est raccordée au réseau de chaleur de Melun.

La cogénération permet d'assurer une performance énergétique supérieure à 65 % et à cette condition, le traitement des déchets est considéré, au sens de la législation Européenne, comme une opération de valorisation énergétique et non pas comme une simple élimination. La production de cette énergie renouvelable permet ainsi aux usagers du réseau de chaleur de Melun de continuer à bénéficier d'une TVA à 10 % au lieu de 20 %, et ce malgré l'extension des besoins du réseau.

Par ailleurs, cette performance énergétique permet au SMITOM-LOMBRIC et à Veolia Propreté de bénéficier d'une économie annuelle sur la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) de l'ordre de 400 000 € pour le seul SMITOM-LOMBRIC.

L'UVE a accueilli en 2017 124474 tonnes de déchets ménagers et assimilés dont 97 928 tonnes issues des collectes en porte à porte des habitants du SMITOM.

Le poste de gestion de l'UVE représente une dépense de 3616562€ en 2017 (recettes de vente d'énergie déduites).

3 / LE TRAITEMENT DES FUMÉES

Le traitement des fumées agit sur la neutralisation des acides, l'élimination des dioxydes d'azote, dioxines et furanes, poussières et métaux lourds produits lors de la combustion des déchets. Les 2.5 % de résidus de traitement des fumées sont appelés REFIOM (Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères). Ils concentrent l'ensemble des polluants et sont inertés puis stockés en centre d'enfouissement de classe 1.

→ ÉCHANGEUR THERMIQUE

PUISSANCE : 5 MW

CAPACITÉ DE PRODUCTION ANNUELLE : 18000 MWH
(ÉQUIVALANT À LA CONSOMMATION EN CHAUFFAGE
ET EN EAU CHAUDE SANITAIRE DE 3000 HABITANTS)

ÉCONOMIE ANNUELLE SUR LA TGAP
AVEC LA CERTIFICATION ISO 14 001
(MANAGEMENT DE L'ENVIRONNEMENT)
ET ISO 50 001 (LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE) :

- 860000 € HT EN 2011 ET 2012
- 974000 € HT EN 2015
- 977000 € HT EN 2016
- 881352 € HT EN 2017

ÉCONOMIES PERMETTANT DE NE PAS IMPACTER
LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES
DES ADMINISTRÉS DU SMITOM-LOMBRIC.

LE CONTRÔLE PERMANENT DU PROCESS ET DES ÉMISSIONS

Depuis l'origine, le SMITOM-LOMBRIC respecte les conditions de son arrêté d'exploitation en collaboration avec son exploitant et avec l'aide de bureaux d'étude spécialisés dans l'ingénierie environnementale. La veille technique et réglementaire réalisée permet d'anticiper les évolutions et de mettre en place des solutions d'avenir.

Les deux lignes de traitement de fumées sont par exemple équipées d'appareils de mesures et de prélèvements afin de veiller au respect des seuils réglementaires pour les émissions atmosphériques. Un troisième analyseur redondant permet de pallier tout dysfonctionnement sur les deux préleveurs titulaires. Ce dispositif de mesures en semi-continu a été remplacé en 2014 afin d'anticiper son obsolescence et les évolutions réglementaires. Le modèle reste de type AMESA®. L'objectif est ainsi d'assurer la continuité du contrôle des dioxines-furanes.

→ BILAN ÉNERGÉTIQUE UVE 2017

CAPACITÉ DE PRODUCTION ÉLECTRIQUE ANNUELLE :
80000 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE PRODUITE : 63 646 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE VENDUE : 53 791 MWH

ÉNERGIE THERMIQUE VENDUE : 12 961 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE AUTOCONSOMMÉE : 9 854 MWH

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE IMPORTÉE : 487 MWH

PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE : 83,40 %

Un suivi environnemental dans l'environnement de l'UVE est également effectué par le SMITOM-LOMBRIC via le système Coper-Diox Environnement. Des prélèvements et des analyses semestrielles sont réalisés dans un rayon de 8 km selon un protocole défini. Ils permettent de suivre l'impact des émissions de l'UVE sur son environnement (dioxines, furanes, ou d'autres polluants tels que les métaux lourds).

Toutes les informations concernant le fonctionnement de l'UVE sont à la disposition des services de l'État. Les résultats des analyses réglementaires sont communiqués toutes les 4 semaines à la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIEE), ainsi que les éventuels dysfonctionnements.

Par ailleurs, un relevé des émissions est émis chaque fin de mois à destination des communes avoisinantes le site du CIVIS 77 et des associations locales de défense de l'environnement.

→ la fosse de déchargement vue depuis la salle de contrôle



LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

SUIVI ENVIRONNEMENTAL DE L'UVE

Coper-Diox : suivi des rejets en dioxines et furanes aux cheminées de l'UVE

Depuis la mise en service de l'UVE, un suivi environnemental est réalisé, notamment sur la composition des fumées au niveau des cheminées. C'est à l'aide du système Coper-Diox que le contrôle permanent en semi-continu des dioxines et des furanes est effectué pour les deux lignes de traitement des déchets de l'UVE. À l'aide d'une dérivation, une infime partie des fumées est déviée de sa trajectoire pour être condensées et stockées dans une cartouche. Elle est actuellement analysée toutes les 4 semaines (28 jours maximum), conformément à l'arrêté préfectoral relatif à l'installation. Ces prestations sont réalisées dans le cadre d'un marché conclu en 2004 et renouvelé en 2009 puis en 2014.

D'après les analyses effectuées à l'aide du système Coper-Diox, les émissions totales de dioxines et de furanes pour l'année 2017 sont de :

- > Ligne 1 :
1.19 mg TEQ contre 35.67 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 :
0.74 mg TEQ contre 31.36 mg TEQ autorisés.

Depuis la mise en service de l'UVE en 2004, les quantités cumulées de dioxines et de furanes émises aux cheminées de l'installation sont de :

- > Ligne 1 : 90.6 mg TEQ contre 470 mg TEQ autorisés ;
- > Ligne 2 : 98.8 mg TEQ contre 450 mg TEQ autorisés

Ces résultats montrent que l'UVE du SMITOM-LOMBRIC a émis, depuis sa mise en service en 2004, environ 1/5 des quantités de dioxines et de furanes autorisées par l'arrêté préfectoral.

TEQ : Toxic Equivalent Quantity : facteur d'équivalence toxique

ng TEQ/Nm³ : nanogramme d'équivalent toxique par norme mètre cube

¹ **INERIS** : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Coper-Diox environnement : suivi des retombées atmosphériques

La contribution théorique de l'usine à la propagation de dioxines et de furanes dans l'environnement est mesurée grâce au système Coper-Diox Environnement. Des analyses sont effectuées semestriellement sur des échantillons d'eaux pluviales et sur des dépôts aériens collectés dans les environs de l'UVE.

Les échantillons sont collectés dans des équipements de type pluviomètres appelés jauges OWEN ou collecteurs de précipitations. Le périmètre d'étude a été élargi d'un km : 8 km x 8 km pour mieux encadrer les différents points de prélèvement. Trois sont placées sous les vents dominants émanant de l'UVE, trois sont sous les vents secondaires, et deux servent de jauges témoins.

Une fois analysés, les résultats sont corrélés avec les mesures effectuées au moyen du système Coper-Diox. Ils permettent ainsi d'identifier la part des dioxines et des furanes provenant de l'UVE, de la totalité recueillie dans les collecteurs de précipitation. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain. D'autres facteurs sont à l'origine de la production de dioxines et de furanes.

L'ensemble des installations et des activités dans une zone donnée contribuent à l'émission de dioxines et de furanes. L'INERIS¹ a établi des valeurs références sur les quantités susceptibles de se retrouver dans l'environnement. Dans notre cas, chaque échantillon collecté dans les jauges OWEN est assimilé à un secteur et à une valeur de référence INERIS.



→ une jauge OWEN aux abords du site



→ les cheminées

Les analyses effectuées pour l'exercice 2017 sur chacune des huit jauges OWEN, toutes sources d'émissions confondues, sont toutes inférieures aux valeurs indiquées par l'INERIS pour une zone rurale (5 à 20 pg I-TEQ/m²/j).

Tous les dépôts constatés aux points de prélèvements (sous le vent de l'UVE ou pas) présentent des valeurs du même ordre de grandeur (1.08 à 3.55 au semestre 1 et 0.17 à 0.47 pg I-TEQ /m²/j au semestre 2), un facteur n'est pas déterminant à de si petites valeurs. Ces éléments semblent indiquer que l'UVE n'est pas la source émettrice prépondérante.

Un comparatif de la part des dioxines et furanes collectés et imputables à l'UVE est fait dans chaque rapport semestriel. Pour chaque collecteur, un ratio est fait entre la part des dioxines provenant de l'UVE, susceptibles d'être retrouvées dans la jauge, et la quantité réellement déposée.

Pour le premier semestre, entre septembre 2016 et mars 2017, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0.2 % et 1.3 % pour l'ensemble des collecteurs de précipitations.

Pour le deuxième semestre, entre mars 2017 et août 2017, la part en équivalent toxique imputable à l'UVE était comprise entre 0.3 % et 2.4 % des dépôts constatés dans les collecteurs, eux-mêmes très inférieurs aux valeurs de référence.

Les valeurs d'émissions sont plus faibles qu'au cours de l'année précédente et le calcul par simulation des dépôts de dioxines provenant de l'UVE, censées s'être déposées dans les collecteurs donne, pour l'année présente, des valeurs plus faibles sur l'ensemble des points.

Par ailleurs, l'analyse des signatures dynamiques "émission – transport" et leur comparaison aux signatures "environnement" indiquent l'apport en dioxines de sources autres que celles de l'UVE du SMITOM-LOMBRIC.

L'absence de corrélation directe entre émissions de dioxines par l'UVE et dépôts constatés dans les collecteurs, est ainsi doublement confirmée.

Plan de Prévention Environnemental

Dans le cadre de son suivi environnemental, le SMITOM-LOMBRIC a planifié sur une durée de 10 ans un programme de surveillance de l'impact des rejets atmosphériques aux environs de l'unité de valorisation énergétique (UVE). Ce suivi complète les dispositions des systèmes Coper-Diox et Coper-Diox Environnement.

Dans ce programme, deux méthodes de biosurveillance¹ sont utilisées :

- > la biosurveillance passive :
analyse sur les mousses (bryophytes terrestres) ;
- > la biosurveillance active :
analyse sur les ray-grass (graminées).

Les analyses de ces deux matrices se font tous les 2 ans. Un nouveau point zéro a été défini en 2009. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2017, et ses résultats vont être présentés à la Commission de Suivi de Sites (CSS) du 12 avril 2018. La suivante aura lieu en 2019.

¹ La biosurveillance consiste à utiliser la capacité de certaines espèces végétales, bio accumulatrices, à accumuler les polluants.

Surveillance de la contamination historique des sols

Tous les 5 ans, conformément à l'arrêté d'exploitation des installations du CIVIS 77, le SMITOM-LOMBRIC analyse des échantillons de sol prélevés autour de l'UVE de Vaux-le-Pénil.

Le sol étant une matrice conservant l'historique des pollutions, la mesure de la concentration des dioxines et furanes ainsi que des métaux lourds dans les sols permet de suivre toute contamination historique des sols et son évolution dans le temps. Le nouveau point zéro a été mesuré en 2009 et la première campagne de mesures a eu lieu en 2011. La dernière campagne d'analyse a eu lieu en 2016 et ses résultats ont été présentés à la Commission de Suivi de Sites (CSS) du 12 mai 2016.

Commission de Suivi de Site 2017

Anciennement CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance), la Commission de Suivi de Site (CSS) du CIVIS 77 s'est tenue le 12 mai 2016 dans les locaux de la Préfecture de Melun.

Les résultats d'exploitation et les résultats environnementaux des installations du CIVIS 77 (l'UVE, le centre de tri, la plateforme de tri sommaire, et la déchèterie de Vaux-le-Pénil) pour l'année 2016 ont été présentés aux parties intéressées (services de l'État, communes voisines de l'installation, associations de protection de l'environnement et de la santé).

CETTE RÉUNION EST L'OCCASION POUR LES PARTIES INTÉRESSÉES DE POSER L'ENSEMBLE DES QUESTIONS QU'ILS SOUHAITENT À L'EXPLOITANT ET AUX SERVICES DE L'ÉTAT. CERTAINS POINTS TECHNIQUES SONT ÉGALEMENT ABORDÉS ET EXPLIQUÉS À L'AUDIENCE, NOTAMMENT GRÂCE À LA PRÉSENCE D'EXPERTS.

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ LES DÉCHÈTERIES

32084 TONNES DE DÉCHETS
APPORTÉS EN 2017 (SANS LES D3E)

Afin d'optimiser le traitement des ordures ménagères et d'apporter un service plus adapté aux 67 communes de son syndicat, le SMITOM-LOMBRIC met à la disposition des administrés leur propre déchèterie au sein de laquelle tous les déchets ménagers (même toxiques ou dangereux) peuvent être apportés.


Le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix d'accepter sur ses déchèteries tous les déchets ménagers quelque soit leur nature afin de simplifier le problème de leur élimination auprès des usagers du service public. Le réseau des 11 déchèteries est organisé de telle façon que chaque habitant est à moins de 10 km et de 15 minutes en voiture de sa déchèterie d'accueil.





Un service téléphonique est à la disposition du public, en semaine, de 08h30 à 12h et de 14h à 17h30 :
Numéro vert du SMITOM-LOMBRIC : 0 800 814 910


 Déchèterie de **St-Fargeau-Ponthierry**
communes rattachées :
Saint-Fargeau-Ponthierry et Seine-Port


 Déchèterie de **Dammarie-lès-Lys**
communes rattachées :
Dammarie-lès-Lys et La Rochette


 Déchèterie du **Mée-sur-Seine**
communes rattachées :
Boissettes, Boissise-la-Bertrand,
Le Mée-sur-Seine et Melun


 Déchèterie de **Bourron-Marlotte**
communes rattachées :
Bourron-Marlotte, Fontainebleau
et Montigny-sur-Loing

 Déchèterie de **Vulaines-sur-Seine**
communes rattachées :
Avon, Champagne-sur-Seine, Héricy, Samoreau,
Vernou-la-Celle-sur-Seine et Vulaines-sur-Seine

 Déchèterie d'**Écuelles**
communes rattachées :
Écuelles, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing,
Saint-Mammès, Thomery, Veneux-les-Sablons,
Villecerf et Villemer

 Déchèterie de **Vaux-le-Pénil**
communes rattachées :
Fouju, Maincy, Livry-sur-Seine, Melun,
Montereau-sur-le-Jard, Rubelles, Saint-
Germain-Laxis, Vaux-le-Pénil et Voisenon

 Déchèterie d'**Orgenoy**
communes rattachées :
Arbonne la Forêt, Boissise-le-Roi, Barbizon,
Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Fleury-en-Bière,
Perthes-en-Gâtinais, Pringy, Saint Martin-en-
Bière, Saint Germain-sur-École, Saint Sauveur-
sur-École et Villiers-en-Bière

 Déchèterie de **Réau**
communes rattachées :
Cesson, Lieusaint, Vert-Saint-Denis et Réau

 Déchèterie de **Savigny-le-Temple**
communes rattachées :
Nandy et Savigny-le-Temple

 Déchèterie du **Châtelet-en-Brie**
communes rattachées :
Blandy-les-Tours, Bois-le-Roi, Chartrettes,
Le Châtelet-en-Brie, Châtillon-la-Borde,
Échouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port,
Les Écrennes, Machault, Moisenay, Pamfou,
Samois-sur-Seine, Sivry-Courtry
et Valence-en-Brie



Les déchèteries ont recueilli en 2017 32084 tonnes de déchets (sans les D3E) qui ont été orientés suivant les cas, vers les filières de valorisation (Recyclage; filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs); valorisation énergétique), ou vers les filières d'élimination agréées en fonction du type de déchet concerné (inertes; ISDND; déchets toxiques...).

Le poste de gestion des déchèteries représente une dépense de 3 634 529 € en 2017; il est le premier poste de dépenses du SMITOM-LOMBRIC, loin devant l'incinération.

→ LES QUAIS DE TRANSFERT

56 000 KILOMÈTRES ÉVITÉS PAR AN

→ le quai de transfert de Réau et les bennes FMA



→ le quai haut du quai de tranfert de Samoreau



Les quais de transfert permettent de charger le contenu des camions de collecte dans des camions de plus grande capacité qui sont orientés vers des équipements de tri ou de traitement de déchets éloignés des lieux de collecte.

Ils ont donc un impact environnemental et économique

- > Environnemental parce que pour une même charge transportée, ils permettent de limiter le nombre de camions sur les routes.
- > Économique parce qu'ils permettent d'éviter que les bennes de collecte ne fassent d'importants parcours "haut le pied" pour lesquelles elles ne sont pas conçues, parcours qui coûtent très cher à la collectivité.

Le SMITOM-LOMBRIC dispose de ces équipements sur les sites d'Orgenoy, de Samoreau et de Réau qui a été mis en service début juillet 2013.

Ces installations permettent de limiter le nombre de camions en circulation, réduisant par conséquent la pollution et les coûts de transport par rapport à ceux induits par une benne de collecte.

Les choix techniques du quai de transfert de Réau, d'une capacité de 30 000 tonnes/an, permettent d'optimiser ces impacts ; en effet, grâce à leurs grands volumes de chargement, les bennes FMA (Fonds

Mouvants Alternatif) autorisent une charge de 22 à 30 tonnes utiles, contre 4 à 12 pour les caissons compactés (Orgenoy et Samoreau) suivant la nature des déchets transportés. En outre, elles peuvent être chargées par des chargeurs à godets standard et se vident automatiquement ; elles peuvent donc être utilisées de façon plus polyvalentes que les caissons compactés qui nécessitent des installations dédiées pour leur chargement.

Au total et pour le seul quai de transfert de Réau ce sont plus de 31 allers-retours hebdomadaires de poids lourds entre Réau et Vaux-le-Pénil qui sont évités soit plus de 56 000 km par an.

Les quais de transfert ont recueilli en 2017 61 286 tonnes de déchets qui ont été orientés suivant les cas, vers le centre de tri des emballages, vers l'UVE ou le repreneur de verre.

Le poste de gestion des quais de transfert représente une dépense de 751 434 € en 2017 ; le poste transport représente quant à lui 582 994 €.

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

Le SMITOM-LOMBRIC s'est orienté dès l'origine vers un service de collecte sélective des déchets verts à domicile pour l'habitat pavillonnaire. Il a donc logiquement choisi de réaliser des installations de traitement dédiées aux seuls déchets verts.

→ LES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Le compostage reproduit le processus naturel de dégradation, c'est-à-dire la décomposition puis la stabilisation des matières organiques, sous l'effet de facteurs biologiques. Conditionné par l'homme, ce processus est accéléré et souvent plus complet que dans la nature. L'intervention humaine, au cours du compostage, est obligatoire afin d'optimiser tous les facteurs nécessaires au développement des micro-organismes. Un compost réalisé en tenant compte de ces données sera d'une excellente qualité et très rapidement utilisable. Les déchets concernés sont ceux issus du jardinage : feuilles et fleurs, tontes de gazon, tailles de haies.

Le compost peut être utilisé par les agriculteurs, les services techniques des villes et les entreprises spécialisées dans la création de substrats végétaux. En plus des débouchés économiques qu'il engendre, il limite l'utilisation des engrais chimiques et le brûlage des déchets verts par l'habitant. D'un point de vue technique, le processus des plateformes de compostages est le suivant :

1 / LE BROYAGE

Également appelée "défibrisation des végétaux", cette étape augmente la surface d'attaque de la matière par les micro-organismes (d'où une décomposition accélérée), provoque une homogénéisation de la masse à composter (d'où une décomposition plus uniforme), assure une meilleure organisation et un réchauffement plus homogène de la masse.

2 / LA MISE EN ANDAINS

Le produit broyé est mis en tas d'environ 2.50 mètres appelés andains. Ces derniers sont ensuite aplatis dans leur partie supérieure en début de fermentation afin de recueillir les eaux de pluie. Ils sont arrosés avec du lixiviat (jus issus de la décomposition des végétaux) et de l'eau de pluie qui percole à travers ces andains) afin d'optimiser le processus de fermentation.

3 / LE RETOURNEMENT DES ANDAINS

Il doit être fréquent en début de compostage afin d'intensifier l'action des micro-organismes et d'activer ainsi la décomposition. Durant cette étape, le compost est mélangé, ameubli et organisé de façon idéale, supprimant tout risque de fermentation anaérobie et limitant ainsi considérablement les odeurs. L'humification du matériau peut se faire simultanément avec les eaux pompées dans le bassin de stockage.

4 / LE CRIBLAGE

Six mois après ce procédé, le compost est à maturité. Il est alors criblé avec des tamis de 10 à 50 millimètres. Les refus de criblage sont réintroduits en début de chaîne lorsqu'il s'agit de déchets végétaux entiers (branches) ou évacués en centre d'enfouissement technique pour tous les autres matériaux (pierre, plastique, fer...).

6 MOIS DE MATURATION
POUR NOTRE COMPOST

→ déchargement des déchets verts
sur la plateforme de compostage de Réau



Les plateformes de compostage ont recueilli en 2017 30 215 tonnes de déchets verts dont 23 919 tonnes issues des collectes en porte à porte et produit 25 755 tonnes de compost.

Le poste de gestion des plateformes de compostage représente une dépense de 1 057 729 € en 2017.

→ LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS

→ le véhicule permettant de retourner les andains de Réau



4 179 TONNES D'ENCOMBRANTS TRIÉS

La plateforme de tri des encombrants, installée sur le CIVIS 77 de Vaux-le-Pénil, permet d'accueillir les encombrants collectés en porte-à-porte sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

→ le grappin dans la fosse à déchets



→ EN CHIFFRES

RECYCLAGE POUR LES FERRAILLES :
74,7 TONNES EN 2017
SOIT 1.82% DES TONNAGES ENTRANTS

UVE POUR L'INCINÉRABLE :
3 431 TONNES EN 2017
SOIT 83.7% DES TONNAGES ENTRANTS

CSDU (CENTRE DE STOCKAGE DES DÉCHETS ULTIMES, ANCIENS CET II) POUR LES ULTIMES NON VALORISABLES 592,6 TONNES EN 2017
SOIT 14.46% DES TONNAGES ENTRANTS.

LE POSTE DE GESTION DE LA PLATEFORME DE TRI DES ENCOMBRANTS REPRÉSENTE UNE DÉPENSE DE 173 523 € EN 2017.



LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE RÉAU > LE COMPOSTAGE SANS ODEUR

Depuis le 16 juillet 2013, la plateforme de compostage de Réau est en service : elle remplace définitivement la plateforme de compostage de Cesson depuis le 30 septembre 2013.

Sur cette plateforme, la fermentation des déchets verts se fait sous tunnels avec traitement de l'air afin de neutraliser les émissions olfactives. Ce procédé permet également de réduire la durée de fermentation des déchets verts nécessaire à la fabrication du compost.

Compte tenu des équipements en place, en particulier le grappin destiné à saisir les encombrants, seuls sont acceptés les objets de grande taille : mobilier, appareils sanitaires, palette de bois... et tout objet de taille supérieure à 30 cm.

La plateforme de tri des encombrants n'accueille pas les gravats, les déchets ménagers spéciaux (toxiques ou dangereux) ou leurs emballages (en particulier les pots de peinture), les pneus, les batteries... Ces déchets sont à déposer en déchèterie.

La plateforme permet de valoriser les encombrants collectés. Ces déchets sont d'abord triés par un grappin afin de séparer les différents éléments. Les matières valorisables sont dirigées vers les filières de valorisation adaptées.

LA FILIÈRE TRAITEMENT (SUITE)

→ LA RECYCLERIE DU LOMBRIC

→ la recyclerie du Lombric

1^{RE} RECYCLERIE OUVERTE
EN SEINE-ET-MARNE

AVEC PRÈS DE 6 871 CLIENTS EN 2017

Depuis le 14 janvier 2011, le SMITOM-LOMBRIC dispose d'une recyclerie. Ce projet répond à la fois à une volonté de réduire nos déchets, de faire progresser le réemploi, et de développer des emplois peu qualifiés et non délocalisables sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC.

Cet équipement du SMITOM-LOMBRIC a d'abord été remis à l'AIP Réfon (association d'insertion) pour son exploitation. Puis, des difficultés de gestion interne propres à l'association ont amené le SMITOM-LOMBRIC à lancer, à l'automne 2013, une procédure de consultation pour la reprise des activités de la recyclerie. À l'issue de cette procédure, l'exploitation a été confiée début mars 2014 à la structure d'insertion par l'emploi La Rose des Vents. Celle-ci, outre l'équilibre économique de l'activité garantie dès la 3^e année, s'est engagée à développer un atelier pour 12 emplois-insertion sur la base d'une activité portant sur la collecte, la remise en état et la revente de textiles, mobilier et objets d'occasion.

Les sources d'approvisionnement de la recyclerie sont multiples :

- > apports volontaires directs des habitants à la recyclerie des objets en état;
- > collecte des encombrants valorisables sur le territoire de la communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS);
- > apports provenant de débarras réalisés par la Rose des Vents.

La Recyclerie du Lombric remet en état puis revend à bas prix du mobilier et des objets qui ne sont plus utilisés. Elle propose un service de proximité aux habitants.

Elle est exploitée par une structure d'insertion par l'emploi dont les emplois sont non délocalisables et à caractère social (réinsertion de personnes en difficulté) et environnemental.



Les locaux de la Recyclerie du Lombric

La Recyclerie du Lombric se compose des bureaux de la structure, d'un atelier "objets électriques et électroniques" en vue de leur collecte et de leur recyclage, d'un atelier de démontage, d'un atelier de menuiserie ou polyvalent servant au tri des objets et à leur nettoyage, et d'un magasin de vente.

LES OBJETS RÉCUPÉRÉS

- > des vêtements non tâchés, non troués;
- > des meubles;
- > des petits et gros électroménagers **en état de marche**;
- > des produits électroniques;
- > des jeux, des jouets;
- > des bibelots, de la vaisselle;
- > des cycles;
- > des livres, des tableaux;
- > etc.

Une seconde recyclerie sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC depuis novembre 2014

La recyclerie "Envie d'R" a ouvert ses portes à Vernou-la-Celle-sur-Seine. Elle est gérée par l'association AIP Réfon en partenariat avec le SMICTOM de la Région de Fontainebleau, un adhérent du SMITOM-LOMBRIC.



→ la boutique de la recyclerie

→ BILAN 2017 DE LA RECYCLERIE DU LOMBRIC GÉRÉE PAR LA ROSE DES VENTS

PERSONNEL :

- 16 PERSONNES EN INSERTION (VENTES, MANUTENTION), SOIT 10,96 ETP
- 1 ANIMATEUR (CHEF D'ÉQUIPE) ISSU DE L'INSERTION
- 1 ENCADRANT TECHNIQUE/COORDINATRICE
- 1 DIRECTEUR

CHIFFRE D'AFFAIRES :

- 2014 : 37 532,46 €
- 2015 : 46 986,12 €
- 2016 : 43 967 €
- 2017 : 46 204,95 €

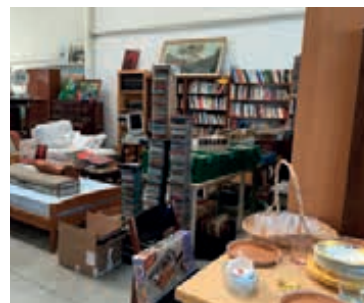
NOMBRE DE DONNATEURS ET DE CLIENTS :

- DONS : 1 694
- COLLECTE À DOMICILE : 74
- VENTES : 6 871
- LIVRAISONS : 41

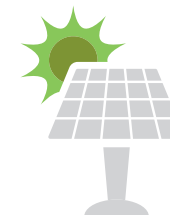
BILAN DES ENTRÉES ET DES SORTIES

ENTRÉES	DONS DIRECTS	COLLECTE CHEZ LES PARTICULIERS	ENCOMBRANTS CYCLEVA	CAISSONS DÉCHÈTERIES
2014	28.37 TONNES + 4.516	16.18 TONNES + 12.32	0.6 TONNES + 0.446	1.66 TONNES + 0.50
2015	29.18 TONNES	22.35 TONNES	0.03 TONNES	3.5 TONNES
2016	27.62 TONNES	9.8 TONNES	0 TONNES	0.3 TONNES
2017	34.28 TONNES	9.3 TONNES	0 TONNES	4.65 TONNES

SORTIES	VENTES MAGASIN	LIVRAISONS À DOMICILE
2014	12.75 TONNES + 2.709	2.77 TONNES
2015	20.22 TONNES	6.35 TONNES
2016	22.86 TONNES	4.08 TONNES
2017	24.51 TONNES	3.35 TONNES



→ la boutique de la recyclerie



BILAN PHOTOVOLTAÏQUE

La recyclerie dispose également d'une unité de production d'énergie photovoltaïque d'une puissance de 11 KWc constituée d'un linéaire de 42 modules intégrés sur les gardes corps du toit de la recyclerie soit environ 85 ml orientés sud-est et sud-ouest. Ce projet a été voulu par les élus du SMITOM-LOMBRIC en vue de faire un retour d'expérience sur les réalités fonctionnelles et économiques d'un projet photovoltaïque afin de clarifier les idées des adhérents par rapport aux affirmations aussi bien multiples que non vérifiées qui entouraient ce type de projet en 2010. L'énergie produite n'est pas autoconsommée mais revendue à EDF.

Sur la troisième année de production (d'avril 2016 à avril 2017), ce sont 6291 KWh qui ont été produits pour 2798 € de recettes. Il est à relever que l'installation a connu des pannes sur les onduleurs ce qui se traduira par une perte sur les recettes perçues en 2017.

Le retour de l'expérience acquise depuis la mise en service de cette installation montre que ce type de projet ne peut s'avérer rentable, même au sens large, que dans certaines conditions très précises et que pour s'aventurer à en réaliser un, il convient tout d'abord d'investir dans une étude de faisabilité sérieuse qui intègre de multiples paramètres ; ainsi, contrairement aux affirmations que l'on pouvait entendre à l'époque, la faisabilité raisonnable d'un tel projet est loin d'être acquise. ●



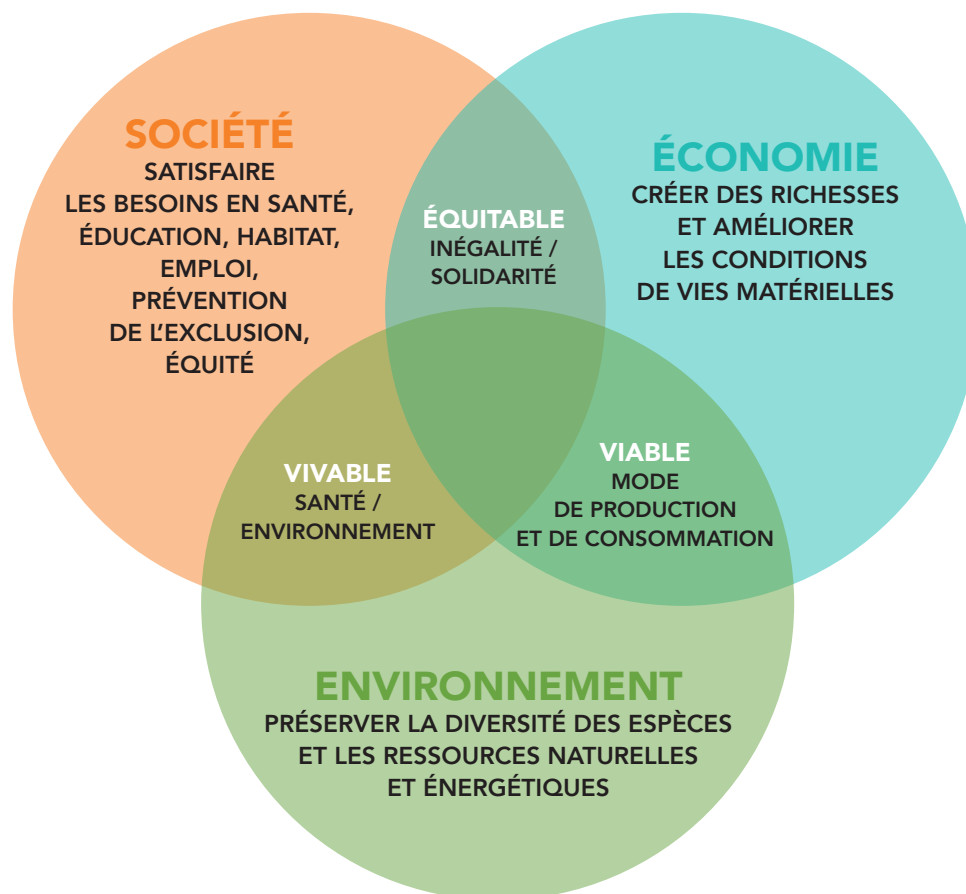
ENGAGEMENT DURABLE DU SMITOM-LOMBRIC

L'engagement du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable : l'Agenda 21 et le Programme Local de Prévention des déchets (PLP).

Compte tenu de l'impact de la gestion des déchets sur l'environnement et des obligations réglementaires, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un Agenda 21 institutionnel¹ en 2009 et dans un Programme Local de Prévention (PLP) entre 2011 et 2015 puis 2016 à 2021.

L'Agenda 21 permet au SMITOM-LOMBRIC de rendre lisible et cohérent l'ensemble de ces projets en faveur du Développement Durable. Il est la "colonne vertébrale" du mode opératoire du SMITOM-LOMBRIC depuis laquelle découlent les actions intégrant les trois principes du Développement Durable : l'économie, le social et l'environnement.

Le Programme Local de Prévention s'inscrit dans la démarche durable du SMITOM-LOMBRIC, structurée par l'Agenda 21. Ces deux démarches permettent au SMITOM-LOMBRIC de renforcer les partenariats avec ses adhérents et de créer des synergies avec les acteurs du territoire grâce à une démarche participative.



→ interaction des trois sphères du développement durable

L'AGENDA 21

Le plan d'actions de l'Agenda 21 a été adopté, puis mis en œuvre à partir de 2012.

Pour accroître la visibilité et la lisibilité des actions définies, un livret a été réalisé pour présenter la démarche du syndicat, l'engagement des élus et celui du SMITOM-LOMBRIC en faveur du développement durable. Ce document est consultable sur le site Internet du Lombric → www.lombric.com.

Les actions adoptées par le SMITOM-LOMBRIC dans le cadre de l'Agenda 21 se répartissaient selon six axes stratégiques :

- > **axe 1** : réduire l'empreinte environnementale des activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 2** : faire du SMITOM-LOMBRIC une collectivité exemplaire ;
- > **axe 3** : développer une stratégie durable ;
- > **axe 4** : promouvoir l'insertion sociale dans les activités du SMITOM-LOMBRIC ;
- > **axe 5** : promouvoir les échanges d'expériences et la solidarité entre les collectivités du territoire ;
- > **axe 6** : promouvoir une stratégie de communication, en particulier pour développer la réduction des déchets à la source et le tri. ●



→ l'une des actions mise en place par les collectivités adhérentes présentes dans le cahier éco-exemplaire

En 2017, le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en particulier sur l'axe 1 et 3 avec l'optimisation énergétique de l'UVE, l'axe 6 pour la mise en place du nouveau PLP.

LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLP)

OBJECTIF ATTEINT : -10% DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS D'ICI 2020

En 2008, le SMITOM-LOMBRIC a commencé les actions en faveur de la réduction des déchets notamment par le biais de la distribution de composteurs. Les composteurs sont ainsi vendus à moitié prix grâce à une subvention de l'ADEME et de la Région Ile-de-France.

L'objectif du premier Programme Local de Prévention (PLP) du SMITOM-LOMBRIC également financé par l'ADEME et la Région Ile-de-France de 2010 à 2015 a été atteint : réduction de 7 % de la quantité de déchets produits par habitant et par an en 5 ans. Soit : 352 kg/hab/an en 2010 (année de référence) et 328 kg/hab/an en 2015.



LE PLP 2016-2022

Le SMITOM-LOMBRIC souhaite inscrire les actions de prévention dans la durée et ce, malgré la fin de certaines subventions (notamment celles de l'ADEME). Cette volonté s'inscrit dans le cadre de la nouvelle réglementation. En effet, depuis le décret du 10 juin 2015, les collectivités ayant la compétence collecte ont l'obligation de mettre en œuvre des actions en lien avec la réduction des déchets et ainsi rédiger un nouveau PLP. Le nouvel objectif est de réduire de 10 % la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) conformément à la Loi sur la Transition Énergétique et la Croissance Verte.

Le SMITOM-LOMBRIC est d'ores et déjà en train de travailler à son élaboration par le biais de groupes de travail qui ont pour mission de définir ces principales orientations :

- > les biodéchets (déchets verts et gaspillage alimentaire);
- > le comportement lors de l'acte d'achat;
- > les partenaires du territoire;
- > les déchets des déchèteries;
- > le tri.

Les différentes étapes du nouveau PLP :

- > 2015 : mise en œuvre des actions sur le territoire et clôture du PLP;
- > 2016 : réflexions du groupe de travail PLP et caractérisation des ordures ménagères qui ont permis de choisir et confirmer les grandes thématiques du PLP 2016-2022;
- > 2017 : élaboration et rédaction du programme, mise en œuvre des premières actions.

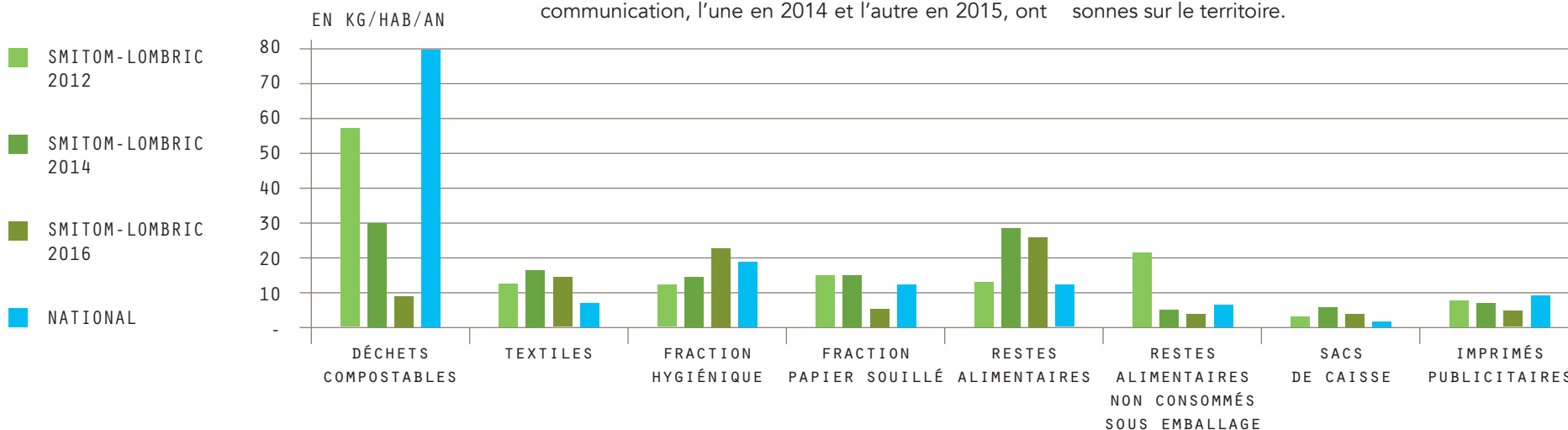
LE PLP (SUITE)

→ LA COMMUNICATION SUR LE PLP

LE PLP, UN SUJET TRÈS SOUVENT ABORDÉ DANS LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le compostage, la réduction du gaspillage alimentaire, le tri des textiles, la gestion des déchets dangereux... les thématiques liées à la réduction des déchets ou à leur toxicité sont des sujets régulièrement abordés dans le Journal du Lombric. En effet, en moyenne, la moitié du Journal du Lombric est consacré à la réduction des déchets. Mais aussi dans la bande dessinée, puisque 16 planches de BD ont été réalisées sur ces thématiques depuis 2011.

→ *potentiel de prévention en kg/hab/an des 3 caractérisations (2012, 2014, 2016) en rapport avec la moyenne nationale*



UN AXE FORT :

LA RÉDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE !

Tous les deux ans depuis 2012, le SMITOM-LOMBRIC met en place une caractérisation des ordures ménagères afin de connaître la composition des ordures ménagères résiduelles. À travers les trois dernières campagnes de caractérisations (2012, 2014 et 2016), le SMITOM-LOMBRIC a constaté que la part du gaspillage alimentaire par foyer est importante. En 2016, sur le territoire, cela représente 32 kg/hab/an. Ce chiffre, en légère inflexion depuis 2012, est au-dessus de la moyenne nationale (20 kg/hab/an).

Ces données confirment que le gaspillage alimentaire, et plus globalement celui des biodéchets, ont leur place comme étant une thématique phare du nouveau PLP.

En effet, depuis 2014, année Européenne de Réduction du Gaspillage alimentaire, le SMITOM-LOMBRIC ne ménage pas ses efforts et axe sa communication autour de cette thématique. Deux campagnes de communication, l'une en 2014 et l'autre en 2015, ont

→ UNE IMPORTANTE PRÉSENCE DES ÉCO-AMBASSADEURS LORS DES MANIFESTATIONS

DEPUIS 2011, 204 ANIMATIONS ONT ÉTÉ RÉALISÉES SUR LES THÉMATIQUES DE LA RÉDUCTION ET DU TRI DES DÉCHETS PAR LES ÉCO-AMBASSADEURS DU SMITOM-LOMBRIC. AU TOTAL PRÈS DE 34 980 PERSONNES ONT ÉTÉ SENSIBILISÉES PAR DES AGENTS DU SMITOM-LOMBRIC.

été ainsi largement relayées sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (affichage dans les rues, animations, chroniques radios, présences dans les supermarchés...).

En 2017 lors de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des animations dans les grandes surfaces (Carrefour Villers-en-Bière, Leclerc Dammarie-Les-Lys et Leclerc du Châtelet-en-Brie), en partenariat avec l'association E-Graine. Au total, 4 animations sur la consommation responsable et le gaspillage alimentaire ont été réalisées, ce qui a permis de sensibiliser plus de 270 personnes sur le territoire.

→ LE COMPOSTAGE

LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL

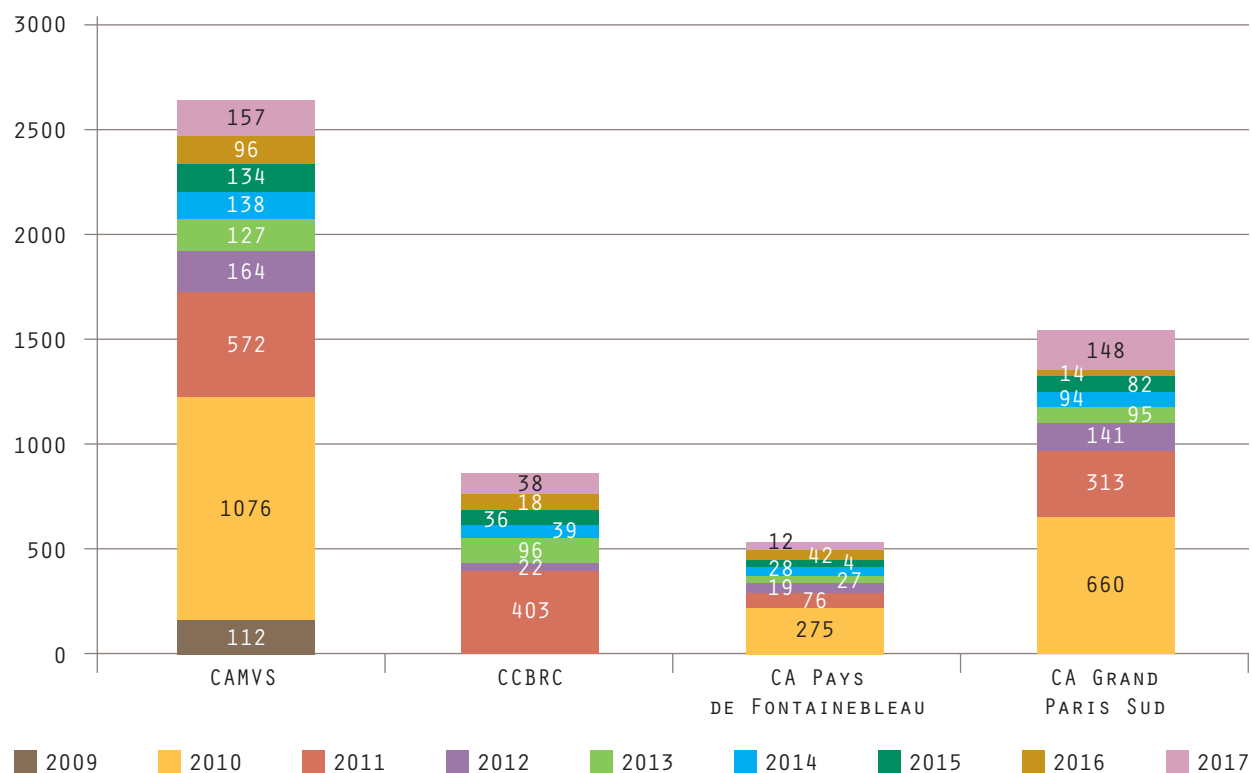
Le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé depuis 2008 dans la promotion du compostage individuel. Une diminution des ventes a été observée sur l'ensemble du territoire malgré une communication constante sur cette thématique.

Ainsi, depuis le début de l'opération, 5 168 composteurs ont été vendus sur le territoire du SMITOM-LOMBRIC (hors SMICTOM de la Région de Fontainebleau) dont 264 en 2017.

→ composteur installé chez un particulier



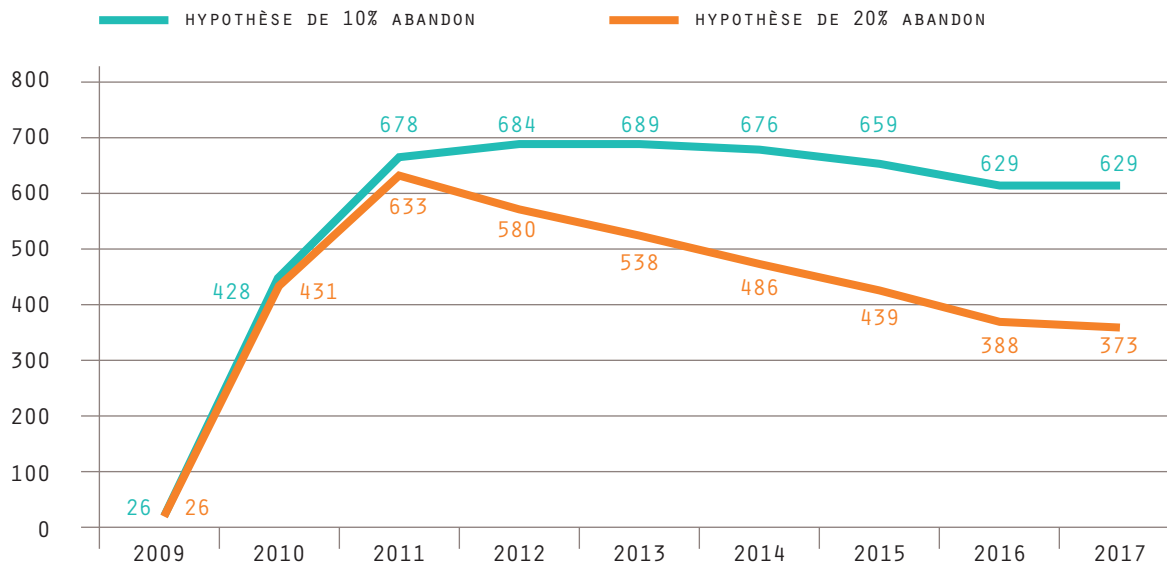
→ nombre de composteurs vendus par adhérent



LE PLP (SUITE)

Des suivis des composteurs distribués sont réalisés un an après la date de livraison. Ainsi, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, plus de 50 % des composteurs distribués ont fait l'objet d'un suivi à domicile par un agent du SMITOM-LOMBRIC, plus de 30 % ont fait l'objet d'un suivi téléphonique et les suivis restants se sont déroulés par courriel. Ces suivis permettent d'avoir des informations sur les tonnages détournés grâce au compostage mais aussi de connaître les habitudes des habitants. Ainsi, il est possible de calculer les tonnages qui n'ont pas été collectés grâce au compostage. Si on estime que 10 % des habitants ont arrêté le compostage, en 2016, 629 tonnes de déchets ont été évitées grâce au compostage, soit plus de 4 000 tonnes depuis le début du projet !

ENTRE 2011 ET 2017, LE NOMBRE DE COMPOSTEURS DISTRIBUÉS A DIMINUÉ ; AINSI, LA QUANTITÉ DE TONNAGES ÉVITÉS DIMINUE ÉGALEMENT.



→ tonnages évités grâce au compostage individuel

NB : les données du graphique sont issues des suivis 2017 de la dotation en composteurs 2016.

LE COMPOSTAGE COLLECTIF

Depuis 2012, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dans un l'accompagnement des projets de compostage en pied d'immeuble. L'objectif est de développer le compostage pour les habitants vivant en appartement. Six sites ont déjà été installés sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud.

Le samedi 10 juin 2017, le SMITOM-LOMBRIC a installé le 7ème site de compostage sur la Résidence La Varenne à Melun. 3 référents volontaires ont été nommés et vont assurer le suivi du site. Ils seront le relai des bonnes pratiques auprès des 35 foyers motivés et équipés de "bio-seaux".



→ compostage collectif en pied d'immeuble à Melun

LE COMPOSTAGE

DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Depuis juin 2009, le SMITOM-LOMBRIC a doté gracieusement 39 composteurs pour les écoles de son territoire. L'objectif est de sensibiliser les enfants à son utilisation afin qu'ils puissent reproduire les bons gestes à la maison.

En mars 2015, le SMITOM-LOMBRIC a installé son 1^{er} site de compostage de grande capacité dans un établissement scolaire. En partenariat avec le Conseil Général de Seine-et-Marne, le site est implanté au collège Elsa Triolet du Mée-sur-Seine. Le suivi du site a été assuré par un maître composteur. Toute l'équipe de cuisine du collège s'est mobilisée pour la gestion du composteur, et une classe était le pilote du projet. Depuis deux ans, le SMITOM-LOMBRIC continue d'accompagner ce site expérimental afin, à terme, d'élargir ce concept à d'autres établissements scolaires. ●



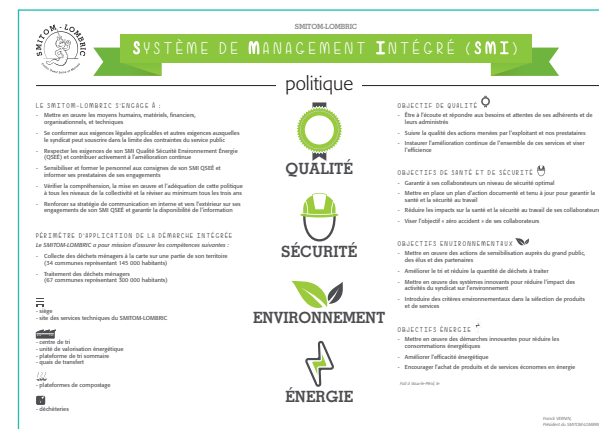
→ composteur pédagogique 300 L en bois à l'école élémentaire de Valence-en-Brie

LE SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ

→ QUALITÉ SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT ÉNERGIE (SMI QSEÉ)

[ANCIENNEMENT OBTENTION DE LA TRIPLE CERTIFICATION

ISO 14 001, ISO 9 001, OHSAS 18 001]



→ affiche A4 politique SMI QSEÉ 2017

Qu'est-ce qu'un système de management ?

Un système de management est un ensemble d'éléments corrélés au sein d'un organisme.

Ils sont utilisés pour établir des processus pour atteindre des objectifs.

Ces objectifs sont préalablement définis par déclinaison de la politique de l'organisme.

Dans un même organisme, différents systèmes de management peuvent être mis en place. Il peut aborder une seule ou plusieurs disciplines, par exemple un système de management financier, de la qualité, de la sécurité ou environnemental.

QU'EST-CE QU'UN SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ ?

Un Système de Management Intégré (SMI) est un outil qui permet d'optimiser le fonctionnement d'une structure au travers plusieurs thématiques. Ici, le SMI permet de mieux considérer les thématiques Qualité Sécurité Environnement et Énergie (QSEÉ) dans la gestion globale du syndicat.

Le périmètre concerné par cette quadruple certification réunit l'ensemble des activités techniques et administratives du SMITOM-LOMBRIC. Le syndicat s'appuie sur sa direction et ses pôles traitement, collecte, communication et des affaires générales et ressources humaines.

SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC

Soucieux de contrôler et de limiter son impact sur l'environnement, le SMITOM-LOMBRIC s'est engagé dès sa création dans une certification conjointe ISO 14 001 de ses installations avec son exploitant.

Dans une démarche d'amélioration continue, les élus ont souhaité élargir ce système de management aux aspects de la qualité et de la sécurité, pour les activités du SMITOM-LOMBRIC. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en œuvre un Système de Management Intégré (SMI) répondant aux exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001. Ces référentiels internationaux visent à aider toute structure soucieuse d'accroître la satisfaction de ses clients, de maîtriser les impacts de son activité sur l'environnement et d'assurer la sécurité de ses agents.

Depuis 2007, l'exploitant Veolia Propreté a étendu sa démarche QSE et a obtenu les certifications ISO 9001, ISO 14001, et OHSAS 18 0001 pour tous les sites du SMITOM-LOMBRIC. Leur système de management est désormais un Système de Management Intégré (SMI). En outre, l'exploitant (Généris) a obtenu la certification ISO 50 001 (management de l'énergie) le 23/11/2015 pour les sites suivants :

- > Unité de Valorisation Énergétique (UVE) et Centre de tri (VPL);
- > plateforme de compostage et Quai de transfert (Réau);
- > plateforme de compostage et Quai de transfert (Samoreau).

La direction du SMITOM-LOMBRIC veut s'engager également dans cette démarche volontariste, afin de déterminer le périmètre de chaque Système de Management Énergétique (SMÉ), selon le référentiel ISO 50 001, et d'avoir une vision globale sur l'exploitation, l'entretien, la maintenance des installations et les actions nécessitant des investissements plus significatifs.

POLITIQUE QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC

La politique QSEÉ est la base d'un Système de Management Intégré. Elle démontre que la direction et l'exécutif s'engagent à leur plus haut niveau à soutenir la création d'un tel outil de management.

La politique QSEÉ du SMITOM-LOMBRIC a été renouvelée en septembre 2017. Elle est révisée en cas d'évolution notable, et au minimum tous les trois ans.



→ collecte d'un bac Redevance spéciale (cuve bleue)

CERTIFICATION DU SYSTÈME DE MANAGEMENT INTÉGRÉ QSEÉ DU SMITOM-LOMBRIC

Le SMITOM-LOMBRIC a obtenu les certifications ISO 9 001, ISO 14 001 et OHSAS 18 001, de sa démarche SMI auprès d'un organisme indépendant. Ce choix, facultatif, atteste que la gestion QSE mise en place répond aux exigences des référentiels internationaux précédemment cités.

Dans ce cadre, le SMITOM-LOMBRIC a été audité par un organisme extérieur indépendant à la structure, et obtenu la certification pour ces trois référentiels. La certification fait l'objet d'un suivi régulier de la part d'un bureau de certification, dans le cas présent, le LRQA.

Cette étape atteste que le SMI QSE créé respecte les exigences des référentiels ISO 9 001, ISO 14 001, et OHSAS 18 001. Aussi, la certification est attribuée par un organisme extérieur indépendant à la structure, ce qui est un gage de crédibilité de la démarche auprès des parties intéressées (adhérents, administrés, prestataires, associations, agents, partenaires).

Suite à l'engagement de la direction du SMITOM-LOMBRIC d'intégrer au SMI QSE, un Système de Management énergétique (SMÉ), selon le référentiel ISO 50 001, le syndicat doit se faire auditer, par un organisme extérieur et indépendant à la structure, afin de vérifier le respect des exigences et obtenir la certification pour ces quatre référentiels internationaux précédemment cités. ●



ACTIVITÉ DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le pôle administratif est piloté par la Directrice des affaires générales et des ressources humaines. Il gère : les ressources humaines, financières administratives, juridiques, les assemblées, marchés publics, redevance spéciale, recouvrement et les moyens généraux.

→ les bureaux du SMITOM-LOMBRIC



→ GESTION ADMINISTRATIVE

-
- ENVOI ET SCANNAGE DE 1076 COURRIERS ET 577 BORDEREAUX.
-
- ENVOI MENSUEL DE LA LETTRE "ENVIRONNEMENT INFO" ET SEMESTRIEL POUR "ENVIRONNEMENT ET BIOSPHERE"
-
- ENVOI TRIMESTRIEL DU JOURNAL DU LOMBRIC AUX BIBLIOTHÈQUES, ÉCOLES, ÉLUS ET PARTENAIRES DU SMITOM-LOMBRIC.
-
- ORGANISATION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU GEDEM 77.
-
- ORGANISATION DE 6 RÉUNIONS DE BUREAU ET DE 6 COMITÉS SYNDICAUX.
-
- ORGANISATION DE 11 COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES.
-
- GESTION DES 42 DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS SYNDICAUX, LEUR ENVOI EN PRÉFECTURE ET LEUR SCANNAGE.
-
- GESTION DES 35 BADGES D'ACCÈS AUX BÂTIMENTS DU SMITOM-LOMBRIC.
-

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

La gestion du personnel apporte une analyse sur les emplois, la recherche des candidats et conseille la collectivité sur le choix des agents à recruter. Elle assure également la gestion à partir des dispositifs législatifs et réglementaires, l'ensemble des processus de déroulement de carrières et de paie.

→ GESTION DU PERSONNEL

CRÉATIONS DE POSTES

→ 3 postes d'Adjoint technique Territorial

MOUVEMENT DE PERSONNEL

Janvier

→ Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Territorial
→ Accueil d'un stagiaire, formation diplômante travailleur handicapé

Février

→ Recrutement direct de deux agents au grade d'Adjoint Technique Territorial
→ Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Territorial

Mars

→ Sortie d'un agent Rupture de contrat

Avril

→ Accueil d'un stagiaire, formation diplômante
→ Sortie d'un agent contractuel démission

Mai

→ Sortie de deux agents démissionnaires suite à des mises en disponibilité pour convenances personnelles
→ Entrée d'un agent saisonnier au grade d'Adjoint Technique Territorial

Juin

→ Détachement pour stage d'un agent au grade d'Attaché Territorial
→ Sortie d'un agent saisonnier fin de contrat
→ Entrée en poste d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif Territorial

Juillet

→ Entrée en poste d'un agent contractuel au grade de Technicien
→ Entrée en poste d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif Territorial

Août

→ Nomination stagiaire d'un agent au grade d'Adjoint Administratif Territorial
→ Sortie d'un agent contractuel fin de période d'essai

Octobre

→ Sortie d'un agent contractuel au grade de Technicien
→ Entrée d'un agent Titulaire au grade de Technicien

Novembre

→ Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Technique Territorial

Décembre

→ Titularisation d'un agent au grade d'Adjoint Technique Territorial
→ Entrée en poste d'un agent contractuel au grade d'Adjoint Administratif Territorial

→ ABSENTÉISME 2017

1^{ER} TRIMESTRE : 101 JOURS

2^E TRIMESTRE : 30 JOURS

3^E TRIMESTRE : 15.5 JOURS

4^E TRIMESTRE : 74.5 JOURS

• LE TEMPS DE TRAVAIL DE RÉFÉRENCE TOUS SERVICES CONFONDUS EST DE 51 424 HEURES.

• LE TEMPS D'ABSENCE MALADIE ET ACCIDENT DU TRAVAIL ET CONGÉ MATERNITÉ EST DE 1 603 HEURES.

SOIT UN TAUX D'ABSENTÉISME DE 19.47 %

FORMATIONS

27 JOURS CONSACRÉS, EN 2017, À LA FORMATION ET SENSIBILISATION, 78 AGENTS CONCERNÉS SUR UN EFFECTIF ETP DE 32 AGENTS

-> Formation d'intégration
6 agents concernés

-> Formation Berger Levrault [ouverture & clôture d'exercice]
2 agents concernés

-> Formation Kélio pro [valideurs]
5 agents concernés

-> Formation Kélio pro [paramétrage]
1 agent concerné

-> Formation Berger-Levrault [N4DS]
1 agent concerné

-> Formation "Écriture créative : booster les écrits professionnels"
1 agent concerné

-> Formation Sauveteurs Secouristes au Travail
10 agents concernés

-> Formation Animateur plans et programme
1 agent concerné

-> Formation Collecte des biodéchets
1 agent concerné

-> Formation Remplissage matrice des coûts
2 agents concernés

-> Formation "Gérer son temps et ses priorités"
2 agents concernés

-> Formation Management
1 agent concerné

-> Sensibilisation interne outil Kélio
26 agents concernés

-> Sensibilisation interne marchés publics
7 agents concernés

-> Sensibilisation interne Règlement intérieur
10 agents concernés

-> Formation Chorus pro
2 agents concernés

-> Formation Berger-Levrault [Comptabilité]
1 agent concerné

Les formations statutaires obligatoires incluses dans le récapitulatif ci-contre concernent 6 agents.



Mise à jour de l'organigramme du SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

État des postes ouverts au SMITOM-LOMBRIC, joint en annexe.

→ GESTION DES FINANCES

CETTE COMPÉTENCE

- > Collabore à la préparation et à l'exécution du budget et aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, au suivi de la fiscalité et des ressources.
- > Réalise des analyses et alimente les tableaux de bord financiers.
- > Participe à la procédure budgétaire et optimise la gestion de la trésorerie.
- > Assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes, la tenue de régies d'avances ou de recettes, ainsi que la relation avec les fournisseurs et les services utilisateurs.

1. TVA

Concernant la déclaration mensuelle de la TVA sur Internet, paiement pour l'année 537 241 € et demande de remboursement pour l'année 423 593€.

2. GENERIS

- > 14 733 582.37 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS (prestations de services)
- > 1 601 919.66 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS CET, TGAP
- > 133 874.96 € HT ont été mandatés au profit de GENERIS taxes foncières
- > 1 179 822.15 € HT ont été titrés à GENERIS, avec les pénalités
- > 2 204 681.30 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette électrique
- > 239 954.34 € HT ont été titrés à GENERIS concernant la recette thermique

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

CONCERNANT LES MARCHÉS DE COLLECTE DE JANVIER À DÉCEMBRE 2017

3. BIG BENNES

- > 407 806.62 € HT ont été mandatés au profit de Big Bennes
- > 0.00 € HT ont été titrés à Big Bennes

4. AUBINE

- > 2 451 436.74 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (CAMVS + Fouju)
- > 62 774.35 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (PAV JM)
- > 3 024.80 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (Le Mée Village)
- > 630 € HT ont été mandatés au profit d'AUBINE (collecte caisse palettes)

- > 0.00 € HT ont été titrés à AUBINE (pénalités)
- > 64.71 € HT ont été titrés à AUBINE (recette caisse palettes : papiers de bureaux)
- > 720.00 € HT ont été titrés à AUBINE (refacturation de l'entretien des bornes AUBINE + collecte PAP)

5. KUTLER

- > 62 730.53 € HT ont été mandatés au profit de KUTLER (CCSE)
- > 1 959 810.64 € HT ont été mandatés au profit de KUTLER (CAMVS + logiciel)

6. BACS KUTLER

- > 102 569.15 € HT ont été mandatés au profit de BACS KUTLER (CCSE) pour l'achat de bacs (aucune prestation collecte)
- > 0.00 € HT ont été titrés à BACS KUTLER

7. OURRY

- > 743 860.00 € HT ont été mandatés au profit de OURRY (CC Vallées & Châteaux et Maincy)
- > 29 934.00 € HT ont été mandatés au profit de OURRY (Protocole d'Accord Transactionnel PAT012017)
- > 0.00 € HT ont été titrés à OURRY

8. MINERIS

- > 146 620.38 € HT ont été mandatés au profit de MINERIS (PAV VERRE)
- > 1 190.00 € HT ont été mandatés au profit de MINERIS (évacuation conteneurs)
- > 0.00 € HT ont été titrés à MINERIS

9. CYCLEVA

- > 84 147.86 € HT ont été mandatés au profit de CYCLEVA (CAMVS + Fouju) encombrants valorisables - ville Moisenay
- > 0.00 € HT ont été titrés à CYCLEVA

10. PLASTIC OMNIUM

- > 154 311.10 € HT ont été mandatés au profit de PLASTIC OMNIUM (commande de bacs)
- > 25 000.00 € HT ont été titrés à PLASTIC OMNIUM (pénalités de retard livraison de bacs)

11. ASTECH

- > 175 799.44 € HT ont été mandatés au profit d'ASTECH
- > 0.00 € HT ont été titrés à ASTECH

12. TEMACO

- > 470.00 € HT ont été mandatés au profit de TEMACO (lavage de bornes)
- > 0.00 € HT ont été titrés à TEMACO

13. REPRISE MATÉRIAUX

- > 181 692.76 € HT ont été titrés à SUEZ RV TRADING (JM)
- > 217 153.21 € HT ont été titrés à VEOLIA-GENERIS (JM)
- > 107 704.31 € HT ont été titrés à SIBELCO (Verre)
- > 211 749.93 € HT ont été titrés à SUEZ RV ID (Plastiques)
- > 256 364.45 € HT ont été titrés à VEOLIA-GENERIS (EMR-ELA)
- > 73 403.48 € HT ont été titrés à VEOLIA-GENERIS (Acier E61 CS)
- > 19 332.35 € HT ont été titrés à VEOLIA-GENERIS (Acier E46 Mâchefers)
- > 105 267.65 € HT ont été titrés à SUEZ RV IDF (Aluminiums Mâchefers)
- > 7 993.76 € HT ont été titrés à VEOLIA-GENERIS (Aluminiums CS)

Soit un total de 1 180 661.90 € HT

2399 MANDATS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

39 MANDATS ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS
ET LES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCES)

1247 TITRES (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

73 TITRES ANNULATIFS (INCLUS LES RATTACHEMENTS)

→ REDEVANCE SPÉCIALE

À la suite de l'arrêté préfectoral portant extension et transformation du District de l'Agglomération Melunaise (DAM) en Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) du 5 décembre 2001, la CAMVS s'est substituée de plein droit au Syndicat Intercommunal du Groupement d'Urbanisme Melunaise (SIGUAM), compétent en matière de collecte et de traitement des déchets industriels banals assimilés aux déchets ménagers et qu'ainsi l'ensemble des biens, des droits, obligations et personnels dudit syndicat ont été transférés au SMITOM-LOMBRIC.

C'est par une délibération en date du 23 mars 2000 que le SIGUAM avait décidé de rendre obligatoire l'institution de la redevance spéciale sur son territoire. Le SMITOM-LOMBRIC a maintenu l'application de cette redevance spéciale sur l'ensemble de son territoire de la CAMVS.

- > Par délibération 2016.11.31.213 de la CAMVS, la compétence a été transférée au SMITOM-LOMBRIC, qui agit en lieu et place de la CAMVS,
- > Par délibération 46/16, le SMITOM-LOMBRIC a repris la gestion de la redevance spéciale.

Chaque année, la collectivité fixe le tarif de la redevance spéciale applicable sur l'année suivante.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu, notamment de la quantité des déchets gérés (art L 2333-78 du CGCT). Le SMITOM-LOMBRIC fixe le prix au litre et il le réajuste chaque année.

Afin de permettre la mise en œuvre de la redevance et de préciser les conditions générales et particulières d'exécution du service et de recouvrement de chaque producteur, le SMITOM-LOMBRIC prévoit une convention avec ce dernier.

On entend par producteur(s), les entreprises commerciales, industrielles, artisanales, les professions libérales, les terrains de camping et centre de vacances, utilisant le service public d'élimination des déchets, qui produisent plus de 770 litres de déchets par semaine.

Une franchise de 770 litres de déchets (ordures ménagères et emballages) par semaine et par adresse est appliquée à tous les bâtiments publics communaux.

→ LE BILAN 2017

NOMBRES DE REDEVABLES :
228 DONT 8 RÉSILIATIONS EN COURS D'ANNÉE

MONTANT TOTAL DES AVIS DE SOMMES À PAYER ÉMIS :
1 339 154.79 € TTC

ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)

→ AFFAIRES JURIDIQUES ET MARCHÉS PUBLICS

Le service juridique, rattaché à la direction générale des services.

TYPE DE SUIVI	NOMBRE	DÉSIGNATION DES PLUS IMPORTANTS
LITIGES (CLÔTURÉS)	2	<ul style="list-style-type: none">LITIGE JM/GENERIS + LITIGE OURRY (SMITOM C/ GENERIS)LITIGE KALIOP
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES DÉLIBÉRATIONS	73	-
GESTION ET CONTRÔLE JURIDIQUE DES ARRÊTÉS	232	-
GESTION ET SUIVI DES DÉPÔTS DE PLAINTES	3	INFRACTION SUR INSTALLATIONS
SUIVI DES REDRESSEMENTS JUDICIAIRES	2	AIPREFON MARCHETTO
RÉDACTION DE PROTOCOLE D'ACCORD	2	GENERIS OURRY
CONSULTATIONS	62	PRESTATIONS DIVERSES INFÉRIEURES À 25 000 € HT

Les missions :

- > conseil juridique auprès des cadres des services et les différentes composantes hiérarchiques du SMITOM-LOMBRIC
- > établissement des notes de synthèse sur des thèmes juridiques à la demande de la Direction
- > prévention et suivi des contentieux
- > établissement de recherches thématiques dans le domaine du droit
- > mise en place et suivi de la section disciplinaire
- > rédaction des actes présentés devant les tribunaux / comités / commissions
- > représentation du Président aux audiences devant certains tribunaux (affaires inférieures à 20 K€)
- > gestion des assurances
- > expertise des conventions signées par le syndicat
- > appui au service de la valorisation de la recherche en matière de propriété intellectuelle
- > coordonne l'activité du Comité syndical : examine et contrôle les documents préparatoires soumis, transmet les actes à portée réglementaire
- > coordonne les autres instances de délibération statutaires
- > rédige les comptes-rendus des instances centrales et s'assure de la régularité de leur tenue et de leurs actes
- > conseille les instances et composantes sur les actions à mener afin d'aboutir à une décision
- > rôle d'expertise et d'appui administratif à la réforme
- > gestion des marchés publics et contrats du syndicat
- > assure la veille et la stratégie juridique

3 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UN AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT EN 2017

3 MARCHÉS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2017

62 CONSULTATIONS ONT FAIT L'OBJET D'UNE PROCÉDURE ADAPTÉE EN 2017

La mission du service des marchés est de gérer l'achat public et de veiller à la bonne application de la réglementation. Un marché public est un contrat de droit public conclu, à titre onéreux, entre une personne publique et une personne de droit public ou de droit privé. Il a pour but de répondre aux besoins de l'établissement en matière de travaux, fournitures et de services, il est régi par le code des marchés publics.

Dans ce contexte, le service marchés publics met en œuvre des procédures dans des domaines divers pour des besoins récurrents transversaux, mais aussi de projets.


Sur le plan technique, l'activité du service évolue grâce à la modernisation des moyens initiée par la dématérialisation des procédures qui autorise la réduction des délais de consultation et améliore la visibilité et l'accessibilité de nos appels d'offres consultables et téléchargeables sur la plate-forme dédiée :

→ www.achatpublic.com

Une liste exhaustive des marchés formalisés, des marchés négociés et des marchés à procédures adaptées passés sur l'année 2016, est fournie en annexe.

Cette liste a été publiée avant le 31/03/2018 sur la plateforme de dématérialisation du SMITOM-LOMBRIC :

→ www.achatpublic.com

(liste marchés publics en annexes ).

→ les procédures en vigueur au sein du service marchés publics 2016

TYPE DE MARCHÉS	CONSULTATION	PROCÉDURE ADAPTÉE	PROCÉDURE FORMALISÉE
FOURNITURES	0€ HT à 25000€ HT	25000€ HT à 209000€ HT	> à 209000€ HT
SERVICES	0€ HT à 25000€ HT	25000€ HT à 209000€ HT	> à 209000€ HT
TRAVAUX	0€ HT à 25000€ HT	25000€ HT à 5225000€ HT	> 5225000€ HT
REMARQUES PUBLICITÉ	MISE EN CONCURRENCE (PUBLICITÉ ADAPTÉE) AVEC 3 DEVIS MINIMUM, SAUF IMPOSSIBILITÉ. ARRÊTÉ DE CHOIX PAR NOTE DE CONSULTATION OU NOTE JUSTIFIÉE.	PUBLICITÉ (BOAMP MODÈLE NATIONAL + PROFIL ACHETEUR + JAL SI NÉCESSAIRE) AVEC MISE EN CONCURRENCE. RAPPORT DE CONSULTATION. ARRÊTÉ DE CHOIX DU PRÉSIDENT SUR RAPPORT.	PUBLICITÉ (COUPLÉE JOUE ET BOAMP + PROFIL ACHETEUR) ET MISE EN CONCURRENCE. RAPPORT. ARRÊTÉ DE CHOIX DU PRÉSIDENT APRÈS AUTORISATION DE LANCERMENT DE LA PROCÉDURE PAR LE COMITÉ SYNDICAL ET APPROBATION COMMISSION D'APPEL DES OFFRES.

SERVICES TECHNIQUES

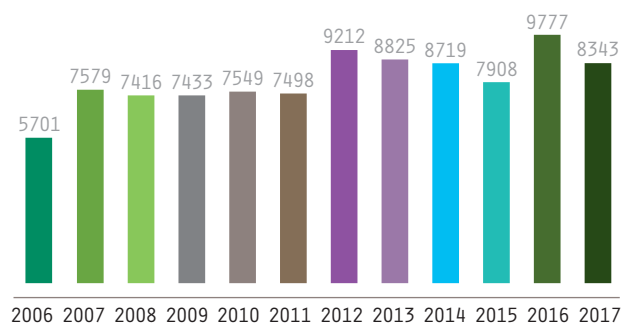


→ NUMÉRO VERT

Un numéro vert est à disposition des habitants de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi.

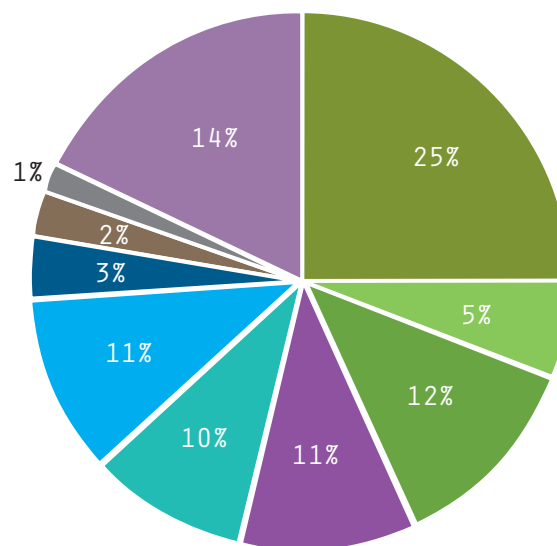
N° Vert **0 800 814 910**

→ nombre d'appels n° vert par année



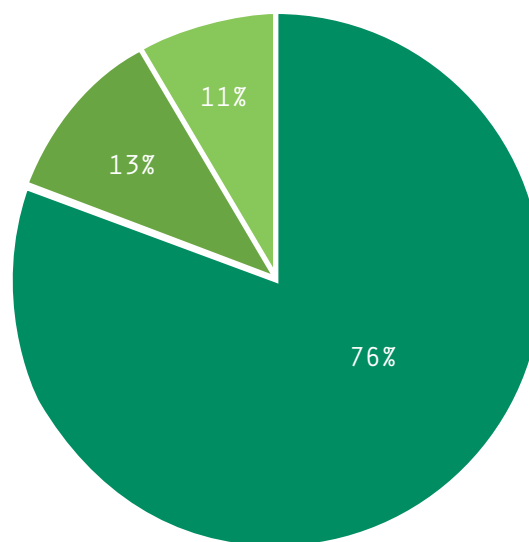
Après les intégrations de nouvelles communes en 2016, le nombre d'appels traités revient au niveau des années précédentes.

EN 2017, LE N° VERT A REÇU 8 343 APPELS.



→ 5682 APPELS N° VERT COLLECTE DES DÉCHETS 2017

- DOTATION ÉCHANGE DE BAC
- MAINTENANCE (RÉPARATION BAC...)
- RENSEIGNEMENT JOUR DE COLLECTE OM + EMB + ENC + DV
- CONCERNE UN AUTRE SYNDICAT (REDIRIGE VERS LE SYNDICAT DE LEUR COMMUNE)
- PROBLÈME COLLECTE (OUBLI, REFUS...)
- COLLECTE DÉCHETS VERTS (DATE DE REPRISE ET FIN, PROBLÈME DE COLLECTE...)
- COMPOSTEURS
- RECYCLERIE
- DIVERS
- REDEVANCE SPÉCIALE



→ 2661 APPELS N° VERT TRAITEMENT DES DÉCHETS 2017

- RENSEIGNEMENTS DÉCHÈTERIE
- INFO SUR LE TRI + OMR + ENCOMBRANTS + DV
- DIVERS

→ COLLECTE

- > Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : 130 000 habitants ;
- > Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux : 14 000 habitants.



Le SMITOM-LOMBRIC assure la collecte des déchets ménagers et assimilés de plus de 140 000 habitants.

Assimilés : déchets des commerces, des administrations et des entreprises s'apparentant aux déchets des habitants et qui peuvent donc être collectés avec les déchets ménagers

→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / CAMVS

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT (MAJORITAIRE)	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 À 6 COLLECTES PAR SEMAINE	BAC (NOIR)	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	95%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR MOIS OU SUR RV	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE OU UNE SEMAINE SUR DEUX	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE MARRON)	60%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

BORNES ENTERRÉES

En 2017, 24 bornes enterrées ont été implantées sur le territoire de la CAMVS, portant à 426 le nombre total de bornes enterrées ou semi-enterrées posées, principalement pour la collecte des ordures ménagères et des emballages.

De nouveaux conteneurs sont ajoutés principalement dans la commune de Rubelles (15 bornes enterrées), Dammarie-les-Lys (7 bornes enterrées), Melun (3 bornes enterrées) et le Mée-sur-Seine (2 bornes enterrées).

En 2017, on peut estimer que près de 435 logements supplémentaires sont exclusivement desservis par ce nouveau mode de collecte au quotidien.

Propreté des abords d'immeubles

Dans le cadre des mises en service des bornes, le SMITOM-LOMBRIC récupère les bacs précédemment utilisés pour les substituer par une collecte en bornes et participe ainsi à la suppression définitive des points de regroupement ou des gloriettes (photos ci-contre et page suivante). Ces lieux étaient une source permanente de dépôts sauvages, et débordements entraînant des problématiques hygiéniques et esthétiques, la suppression de ces gloriettes et des bacs qui y étaient stockés entraîne ainsi une nette amélioration du cadre de vie des habitants.

Impact sur la sécurité

La substitution des bacs par des bornes permet de limiter les actes de vandalisme récurrents sur les bacs qui brûlaient régulièrement dans certains quartiers ou étaient utilisés contre les forces de police.



→ collecte



ALLO ENCOMBRANTS UN PROJET DE SUBSTITUTION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS EN PORTE-À-PORTE

Impact sur la qualité des collectes sélectives

Le nombre de bornes emballages en service ne permet pas encore d'étude spécifique sur la qualité de la collecte sélective sur les secteurs équipés. Cependant l'orifice d'introduction des bornes emballages étant d'une taille réduite, la présence de refus de tri est réduite (impossible de déposer des sacs d'ordures ménagères par exemple).

De plus, afin de renforcer la communication autour des bornes enterrées mais également autour du tri sélectif, la mise en place de ces bornes est accompagnée d'une distribution de sacs de précollecte et de flyers indiquant les consignes de tri et les bonnes pratiques d'utilisation des bornes.

Impact sur le coût des collectes en porte-à-porte

Chaque mise en service de bornes entraîne une diminution de la charge de travail des équipiers de collecte qui opéraient sur ces secteurs avec des bacs et une benne traditionnelle. Cette diminution de la charge de travail est régulièrement évaluée par le prestataire de collecte qui propose au SMITOM-LOMBRIC une moins-value sur le forfait de collecte en porte-à-porte du secteur concerné. Une fois acceptée par le SMITOM-LOMBRIC, cette moins-value est intégrée au marché.

Pour répondre aux problèmes de salubrité liés aux dépôts d'encombrants sur les trottoirs, le SMITOM-LOMBRIC a testé le service Allo Encombrants durant un an à compter d'octobre 2015, auprès d'environ 8 000 habitants de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Trois secteurs ont été testés : le secteur Gare du Mée-sur-Seine, celui du Mée Village et une partie du centre-ville de Melun.

Sur ces secteurs les encombrants ne sont plus collectés sur le trottoir mais sur propriété privée suite à une prise de rendez-vous par téléphone au numéro vert dédié "Allo Encombrants" (appels gratuits depuis un poste fixe).

Le test étant concluant, la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (hors Lissy et Limoges-Fourches) a décidé de mettre en place ce service progressivement sur l'ensemble des communes de son territoire.

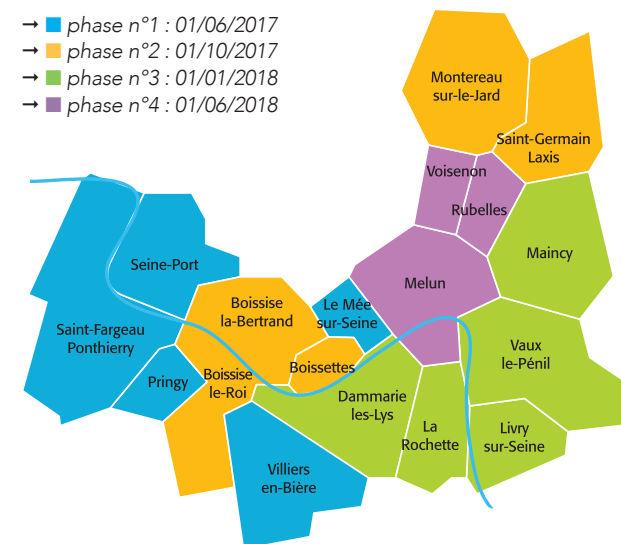
Fin 2017, 10 communes bénéficient déjà du service Allo-Encombrants.

Le SMITOM-LOMBRIC décompte plus de 1700 contrats d'utilisation pour les particuliers et une cinquantaine de convention avec des collectifs. Ces contrats et conventions permettent de définir les rôles et obligations de chacun pour garantir le bon déroulement des opérations de collecte.

COMMENT FONCTIONNE LE SERVICE ALLO ENCOMBRANTS ?

1. Renvoyer complété et signé un exemplaire du contrat d'utilisation du service au SMITOM-LOMBRIC par courrier ou par courriel à l'adresse :
2. Appeler le n° vert Allo Encombrants pour prendre rendez-vous : 0 800 501 088
3. En fonction des plannings, le SMITOM-LOMBRIC proposera, dans un délai de 15 jours, une plage horaire de 3 heures pour le passage à votre domicile.
4. La collecte des encombrants se fait sur propriété privée, sauf cas particulier, l'administré doit être présent ou se faire représenter par une personne majeure au rendez-vous pour remettre ses encombrants au collecteur.

- phase n°1 : 01/06/2017
- phase n°2 : 01/10/2017
- phase n°3 : 01/01/2018
- phase n°4 : 01/06/2018



SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

→ BILAN SERVICE "ALLO ENCOMBRANTS"
1 AN (JANV. > DÉC. 2017)

COÛTS COLLECTE : 67 481,17 € HT

COÛTS COMMUNICATION : 7 978,13 € *
(NE CONTIENT PAS LE COÛT PRESTATION ADREXO)

COÛTS RH : 29 890 € HT

TOTAL : 105 349,30 € HT

→ bacs de collecte stockés avant livraison



→ caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMITOM-LOMBRIC / CC Brie des Rivières et Châteaux

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	FRÉQUENCE DE COLLECTE	CONTENANT	% DE LA POPULATION DESSERVIE
COLLECTE EN PORTE-À-PORTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	PRESTATION DE SERVICE	2 COLLECTES PAR SEMAINE	PAS DE CONTENANTS, SAUF POUR 5 COMMUNES	100%
	EMBALLAGES	PRESTATION DE SERVICE	1 COLLECTE PAR SEMAINE	BAC (GRIS AVEC COUVERCLE JAUNE)	100%
	ENCOMBRANTS	PRESTATION DE SERVICE	3 COLLECTES PAR AN	DÉPOSÉS À MÊME LE SOL	100%

	FLUX	MODE D'EXPLOITATION	MODE DE DÉPÔT	DENSITÉ
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	VERRE INCOLORE	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	VERRE COLORÉ	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	JOURNAUX-MAGAZINES	PRESTATION DE SERVICE	BORNES	1/500 HABITANTS
	DÉCHETS VERTS	PRESTATION DE SERVICE	BENNES (SAUF MAINCY, EN BACS)	1 À 4/COMMUNE

RECOMMANDATION R437 SÉCURISATION DES COLLECTES

La R437 est une recommandation de la CNAMTS (Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés) qui recense l'ensemble des mesures à prendre pour améliorer notamment la sécurité des agents en charge de la collecte des déchets ménagers. Cette recommandation, qui émane d'un organisme public, a donné lieu à la signature d'une chartre avec l'Association des Maires de France et les représentants des principales entreprises de collecte de déchets.

Il s'agit d'un guide des bonnes pratiques contribuant à :

- > la qualité de la prestation ;
- > le bon fonctionnement du service ;
- > la sécurité ;
- > la protection de la santé des équipiers de collecte.

Elle constitue les "règles de l'Art" en la matière. Elle a été élaborée en collaboration avec l'ensemble des acteurs de terrain et adoptée par les syndicats professionnels concernés.

Cette démarche a été mise en œuvre sur le territoire de la CAMVS dès 2012. Depuis 2014, la même démarche a été entreprise sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Il s'agit d'un long travail de terrain qui commence par des suivis de l'ensemble des équipages de collecte par des agents du SMITOM-LOMBRIC. Ces données, une fois compilées, servent à l'élaboration de recueils reprenant point par point les problématiques recensées pour chaque commune.

Les points que contrôle la collectivité ne concernent que les situations sur lesquelles celle-ci peut intervenir : la circulation des bennes de collecte sur le domaine public. De son côté, le collecteur continue de mener au quotidien sa mission de surveillance de ses équipages par ses agents de maîtrise qui vérifient, en autres, le port des EPI et qui assistent les agents lorsqu'ils rencontrent des difficultés sur le terrain.

Cette recommandation a été renforcée en mars 2016 par le décret 2016-288 qui précise les modalités de la collecte en porte-à-porte : elle est réalisée à partir d'un emplacement situé au plus proche des limites séparatives de propriété dans la limite des contraintes techniques et de sécurité du service.

Cette disposition réglementaire facilitera la mise en œuvre de nouvelles solutions pour assurer le service en toute sécurité, pour les équipages de collecte comme pour les administrés (point de regroupement, dépôt et retrait des bacs dans la première voie accessible,...).

Enfin, les équipes du SMITOM-LOMBRIC ont également associé les prestataires en charge des collectes du verre et des journaux-magazines afin d'engager une réflexion globale autour de la sécurisation des opérations de collecte.



SENSIBILISATION AU GESTE DE TRI

Un mauvais tri des emballages par les habitants coûte environ cinq fois plus cher à la collectivité. De plus, trier permet de recycler, ce qui limite la consommation de matières premières et d'énergie. Les habitants ont donc un rôle essentiel à jouer. Pour cela, les agents du SMITOM-LOMBRIC s'efforcent de les sensibiliser au tri : interventions dans les écoles, visites du centre de tri, déplacements chez les habitants, mise en place d'affiches dans les locaux poubelles des immeubles, interventions dans les maisons de quartier et les appartements témoins, distribution de mémos consignes de tri...

Après chaque tournée de collecte, le prestataire transmet au SMITOM-LOMBRIC un rapport faisant état des erreurs de tri observées. Les agents techniques ont alors pour mission de se rendre aux adresses concernées pour rappeler les consignes de tri aux habitants soit par discussion avec ces personnes (si elles sont présentes), soit par dépôt de documents de communication en boîtes aux lettres.

CONSTATS TERRAIN

Les agents du SMITOM-LOMBRIC sont amenés à faire des constats de terrain : identification de locaux poubelles, dépôts de vrac, inventaires de bacs, présence de véhicules gênant la collecte, mise en place de points de regroupement en cas de travaux, etc.

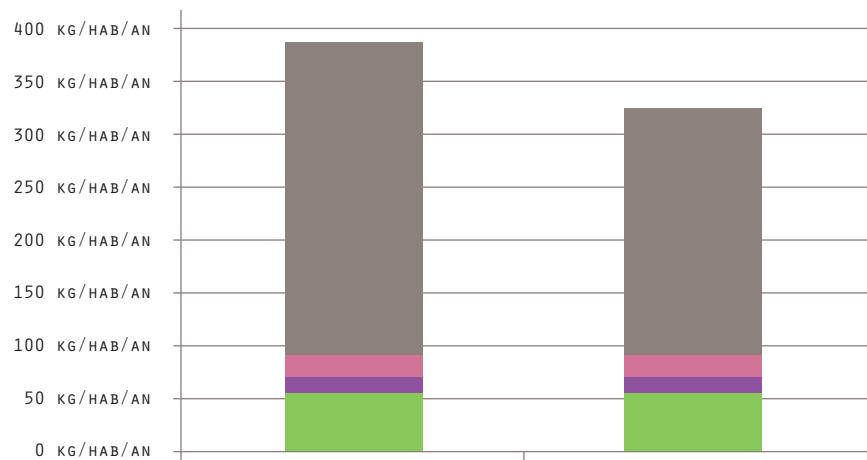
→ benne de collecte de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

TONNAGES DES FLUX DE DÉCHETS COLLECTÉS EN 2017

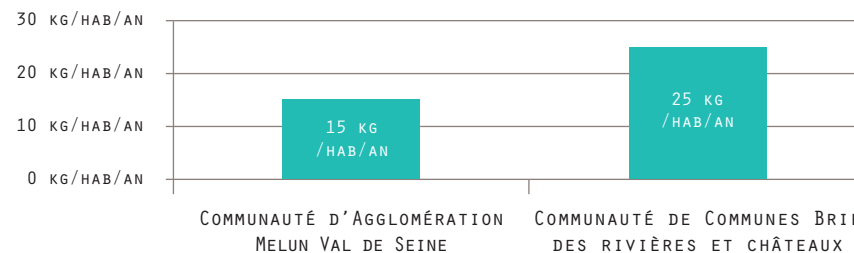
Les tonnages collectés en 2017 sont présentés dans le détail en annexe technique  au présent rapport.

→ production par habitant et par an

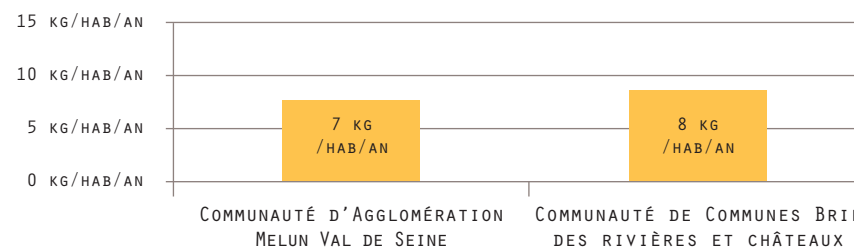


	COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRIE DES RIVIÈRES ET CHÂTEAUX
■ ORDURES MÉNAGÈRES	287 KG/HAB/AN	242 KG/HAB/AN
■ EMBALLAGES	22 KG/HAB/AN	22 KG/HAB/AN
■ ENCOMBRANTS	14 KG/HAB/AN	14 KG/HAB/AN
■ DÉCHETS VERTS	57 KG/HAB/AN	57 KG/HAB/AN

→ production de verre par habitant et par an

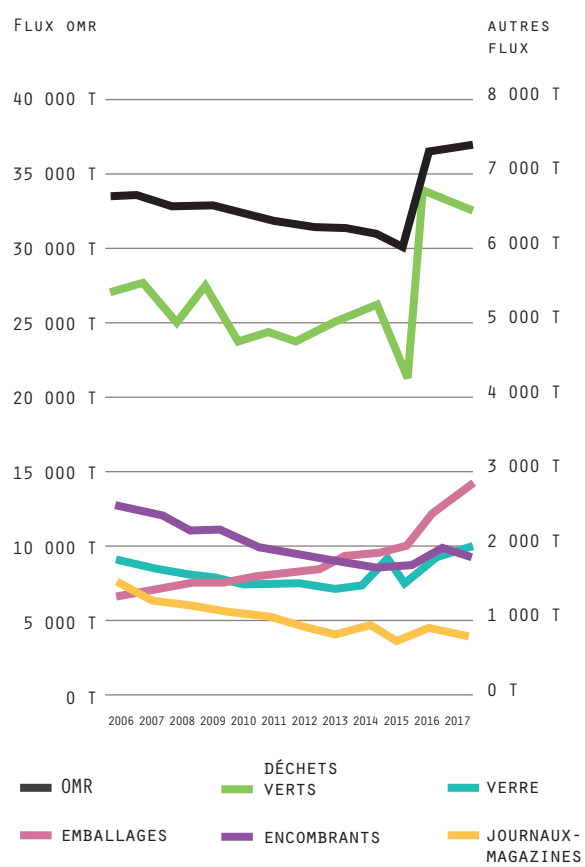


→ production de journaux-magazines par habitant et par an



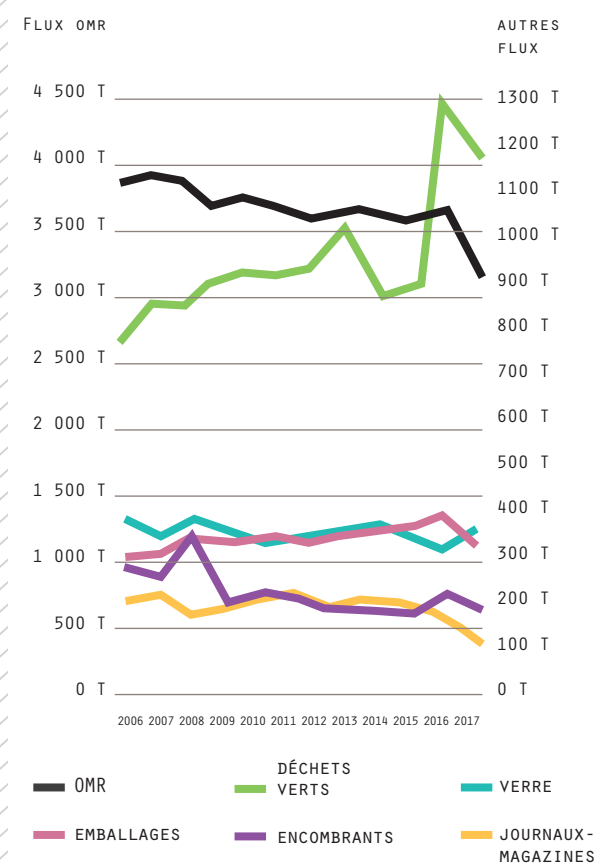
COMPARAISON PLURIANNUELLE DES TONNAGES

→ Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine



Nous constatons une hausse de près de 200 tonnes d'Emballages, cette hausse provient pour partie à l'intégration de l'ex CC Seine École au périmètre des consignes de tri élargi aux pots et barquettes. Nous constatons également une baisse de 9% des tonnages d'encombrants collectés.

→ Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux



Nous constatons une baisse de 10 à 21% pour tous les flux sauf pour le verre en Apport Volontaires qui augmente de près de 12%. La collecte Journaux Magazines amplifie ses baisses de performances et enregistre même la plus forte chute, tous flux confondus, avec une baisse de 21% des tonnages collectés entre 2016 et 2017.

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)

MAINTENANCE

Le SMITOM-LOMBRIC distribue (en régie) les bacs de collecte aux habitants. 3 436 bacs ont été livrés en 2017, dont 3 200 sur la CAMVS, 236 sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, 4 700 sacs ordures ménagères et 400 sacs jaunes emballages ont été distribués dans le centre-ville de Melun.

La maintenance des bacs est également assurée en régie. En 2017, 251 opérations de maintenance ont été réalisées, dont 236 sur la CAMVS, 15 sur la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.

Par ailleurs, le SMITOM-LOMBRIC intervient pour remplacer les bacs volés ou incendiés, soit en 2017 :

- > 62 bacs incendiés sur Melun ;
- > 62 bacs incendiés sur Dammarie-lès-Lys ;
- > 13 bacs incendiés sur le Mée-sur-Seine.

En 2017, le nombre de bacs vandalisés s'élève à 137, soit un coût de 18 000 € HT pour la collectivité (rien que pour le remplacement du matériel). Pour tout acte de vandalisme le SMITOM-LOMBRIC dépose une plainte. Si les auteurs des faits sont appréhendés par la police, le SMITOM-LOMBRIC engage des poursuites contre ces personnes en se constituant partie civile.



→ PAV incendié à Saint-Fargeau-Ponthierry

→ TRAITEMENT

TACHES RÉCURRENTES

Suivi et contrôle des caractérisations

Chaque mois, des caractérisations sont réalisées sur les déchets entrant au centre de tri de façon à quantifier la qualité du tri chez chaque adhérent. Cela revient à opérer manuellement le tri des emballages sur un échantillon. Chaque catégorie d'emballages est pesée; de même pour les refus de tri (déchets qui n'auraient pas dû se trouver dans les bacs jaunes).

En 2017, Veolia Propreté, exploitant des installations de traitement du SMITOM-LOMBRIC, a effectué 11 caractérisations chaque mois¹ sur les bennes entrant au centre de tri. Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC assistent à quatre caractérisations chaque mois; d'autres caractérisations sont suivies par les adhérents du SMITOM-LOMBRIC.

De plus, afin de contrôler la bonne réalisation de la prestation de tri des emballages ménagers par l'exploitant, des caractérisations sont réalisées chaque mois sur les refus de tri. Le résultat alors obtenu est comparé aux objectifs fixés dans le contrat SMITOM-LOMBRIC-LOMBRIC/Veolia.

Le taux contractuel de valorisation est de 93% des déchets entrants.

¹ soit 112 au total

→ emballages triés et compactés
prêts à être envoyés aux repreneurs de matériaux



Reversement des recettes aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sont chargés du suivi des tonnages de matières recyclables qui sont livrées aux filières de recyclage et se chargent de produire une déclaration auprès d'Éco-Emballages et d'Écofolio pour percevoir les recettes. Celles-ci et celles issues de la reprise des matériaux sont ensuite réparties selon les termes de la convention entre le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents.

Gestion des contrats avec les éco-organismes

Les services techniques assurent le suivi et la gestion des contrats avec les éco-organismes créés à l'initiative des pouvoirs publics dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur (Éco-emballages, Écofolio, Écologic, Éco TLC, SCRELEC, Éco Mobilier, Éco DDS). Ce dispositif veut que les metteurs sur le marché contribuent à la gestion de la fin de vie des produits mis sur le marché.

Le SMITOM-LOMBRIC a signé des conventions avec ces éco-organismes afin de percevoir des soutiens financiers permettant d'alléger la charge financière de leur gestion pour la collectivité.

Suivi des contrats de reprise des matériaux

Les services techniques assurent chaque mois la vérification des bordereaux d'achat des matériaux valorisés. Les prix de reprise sont contrôlés en fonction des mercuriales publiées chaque mois et les tonnages en fonction des sorties du centre de tri.

Les repreneurs communiquent au SMITOM-LOMBRIC la destination finale des matériaux recyclables.

Les recettes sont sollicitées mensuellement auprès de ces partenaires.

Suivi des tonnages traités pour refacturation aux adhérents

Les tonnages traités sur les installations du SMITOM-LOMBRIC sont identifiés par collectivité adhérente. Ces quantités sont ensuite refacturées aux tarifs votés en comité syndical à chaque adhérent. Un suivi statistique des tonnages de chaque adhérent est effectué en parallèle.

Contrôle d'exploitation

Les équipes du SMITOM-LOMBRIC contrôlent la conformité du fonctionnement des équipements (Unité de Valorisation Énergétique, Centre de tri, déchèteries, centres de transfert, plate formes de compostage, plateforme de tri des encombrants) avec les cahiers des charges définis dans la Délégation de Service Public signée avec la société Veolia Propreté et les arrêtés d'exploitation.

Contrôle des factures

Les agents chargés du contrôle d'exploitation des unités de traitement sont également chargés d'effectuer le contrôle des factures des prestataires (volet technique).

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)



→ une visite du centre de tri



→ une animation scolaire dans une école primaire du territoire

GROUPES DE TRAVAIL

Afin d'assurer la transmission des informations et d'étudier les questions ou propositions de nos adhérents, des groupes thématiques de pilotage sont organisés et animés par les services techniques du SMITOM-LOMBRIC sous la direction du Vice-Président en charge de cette thématique.

Les services du SMITOM-LOMBRIC participent également aux groupes de travail et aux comités décisionnels des adhérents, ainsi qu'aux réunions du GEDEM 77 (association regroupant les syndicats de traitement des déchets de Seine-et-Marne).

Les services, avec la Direction, participent également activement à des groupes de travail régionaux et nationaux initiés par l'ORDIF (Observatoire Régional des Déchets d'Ile-de-France), les associations de collectivités compétentes dans le domaine de l'énergie et des déchets que sont AMORCE et le CNR, mais également à des groupes de travail initiés par l'ADEME, voir le ministère de l'environnement de l'énergie et de la mer.

VISITES DU CIVIS 77

Les services techniques du SMITOM-LOMBRIC accueillent des groupes de visiteurs adultes et des classes (primaire, collège) pour la visite de l'Unité de Valorisation Énergétique et du Centre de tri qui sont équipés d'un circuit de visites.

Certaines visites (deux par semaine) sont assurées par Veolia Propreté.

En 2017, le CIVIS 77 a accueilli 56 groupes (1 331 visiteurs) auxquels il faut ajouter 2 400 personnes venues visiter les installations le 3 juin 2017 lors de la journée portes ouvertes.

ANIMATIONS SCOLAIRES

En 2017, 87 écoles ont été sollicitées. 58 animations avec de nouveaux supports ont été réalisées, soit 1 587 élèves sensibilisés aux gestes de tri, au comportement d'achat et d'utilisation éco-responsable.

Lors de ces animations proposées aux écoles et menées par les agents techniques, le DVD du Lombric est remis gracieusement à chaque enseignant et chaque élève reçoit un livret pédagogique ainsi que le dernier album de bande dessinée du Lombric.

ANIMATIONS – ÉVÉNEMENTS

Le SMITOM-LOMBRIC participe avec ses équipes à des animations et événements en appui des communes et adhérents de son territoire afin de sensibiliser le grand public au tri, à la réduction et au traitement des déchets. La communication de ces événements est relayée par le biais du Journal du Lombric, du site Internet et des réseaux sociaux.

En 2017 le syndicat a notamment participé aux manifestations suivantes :

-> Défi 77 Lions Club - 25 mars 2017

Le SMITOM-LOMBRIC a contribué à cette opération d'envergure en mettant à disposition, avec la commune du Châtelet-en-Brie, 3 sites équipés de bennes, où les bénévoles sont venus déposer les déchets ramassés soit environ 2.24 tonnes de déchets collectés et traités.

→ festival Printemps-sur-Seine 13 mai 2017



-> Printemps-sur-Seine - 13 mai 2017

Plus de 100 personnes se sont rendues sur le stand animé par le SMITOM-LOMBRIC, le 13 mai, sur le compostage, le gaspillage alimentaire et le tri.

Dans le cadre et afin de sensibiliser plus largement sur le gaspillage alimentaire et de communiquer auprès des enfants sur la Journée Portes Ouvertes, le SMITOM-LOMBRIC a fait le choix de proposer à 3 communes de son territoire la prestation d'une troupe de théâtre (Le Chapiteau Vert) pour un spectacle sur le gaspillage alimentaire dans une salle de leur commune.

Cette représentation théâtrale "Hé ho les poubelles!" a permis de sensibiliser plus de 800 enfants des écoles primaires à la réduction du gaspillage alimentaire :

- › le 10 mai au Châtelet-en-Brie,
- › le 11 mai à l'Espace Saint Jean de Melun,
- › le 24 mai à Champagne-sur-Seine.

-> Educap City - Melun le 30 mai 2017

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand sur le parcours de la course d'orientation organisée pour poser des questions aux différentes équipes sur le thème des déchets et les sensibiliser au tri.

› près de 600 élèves de CM2 et 6^e y ont participé.

-> Fête du terroir de Dammarie-lès-Lys - le 21 mai 2017

Le SMITOM-LOMBRIC a sensibilisé plus de 120 personnes sur son stand sur le compostage et l'utilisation de produits éco-responsables pour le jardin.

-> Festival Terre Avenir - Veneux-les-Sablons

9 et 10 septembre 2017

Le SMITOM-LOMBRIC était présent avec un stand pour communiquer en particulier sur le tri. Une projection du film du centre de tri et l'explication des nouvelles modalités d'accès en déchèterie ont été mises en avant.

› Environ 100 personnes sensibilisées.

-> Nettoyons la nature - Leclerc - Dammarie-lès-Lys

23 septembre 2017

Le SMITOM-LOMBRIC était présent afin de proposer des animations sur le thème du tri et du recyclage des déchets tout au long de la journée.

› + de 650 enfants sensibilisés, de la maternelle au CE1.

-> Semaine Européenne de la Réduction des Déchets du 18 au 26 novembre 2017

À cette occasion le SMITOM-LOMBRIC s'est mobilisé aux côtés de ses partenaires de la grande distribution (Leclerc, Auchan, Carrefour) avec un stand pour communiquer sur la réduction du gaspillage alimentaire.

› + de 100 personnes sensibilisées.

À CETTE OCCASION, LE SMITOM-LOMBRIC
A PROPOSÉ UN JEU-CONCOURS SUR SA PAGE FACEBOOK

DU 17 NOVEMBRE AU 18 DÉCEMBRE

291 PARTICIPANTS

+ 111 NOUVEAUX FANS SUR LA PAGE FACEBOOK

20 GAGNANTS TIRÉS AU SORT

SERVICES TECHNIQUES (SUITE)



ÉVOLUTIONS SUR LES DÉCHÈTERIES

Les différents projets initiés en 2015 sur les déchèteries du SMITOM-LOMBRIC se sont poursuivis en 2017. Les objectifs de ces projets sont notamment de s'adapter aux évolutions réglementaires et de répondre au mieux aux besoins des administrés en leur rendant l'accès aux déchèteries le plus agréable et sécurisant possible, mais également d'éviter les usages gratuits abusifs (par exemple, ceux des activités à caractère industriel et commercial) qui impactent fortement la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui finance intégralement l'exploitation de ces déchèteries.

Les différentes évolutions sur lesquelles le SMITOM-LOMBRIC a travaillé en 2017 sont présentées ci-après.

Les éco-organismes

Les filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) se sont fortement développées ces dernières années, afin d'améliorer la prise en charge technique et financière de la fin de vie des produits que nous utilisons au quotidien. Dans ce cadre, les fabricants s'organisent pour gérer leurs produits en fin de vie, le plus souvent collectivement au travers d'éco-organismes qui sont des structures assumant la responsabilité financière et/ou organisationnelle des producteurs.

-> **Filière meubles** : Éco-mobilier organise la collecte et la valorisation du mobilier ménager usagé. Trois déchèteries sont équipées de bennes dédiées à la collecte du mobilier. En 2017, 234.22 tonnes de mobilier usagé ont été collectées.

Depuis le 4 avril 2016, une nouvelle benne "meubles" a fait son apparition sur la déchèterie de Vaux-le-Pénil. Après Réau, c'est la 2^e déchèterie à être équipée d'une benne destinée à recevoir le mobilier usagé de la maison ou du jardin. La troisième déchèterie concernée était celle de Savigny-le-Temple à l'automne 2016.

-> **Filière déchets dangereux** : ÉcoDDS organise la collecte et le traitement d'une partie des déchets dangereux des ménages (Déchets Diffus Spécifiques - DDS). Les prestations de transport, tri, regroupement des déchets dangereux des ménages représentent 407 118 € sur 2017 et l'éco organisme en charge de la collecte des DDS a collecté 58 tonnes.

→ chaque déchèterie est dotée d'un local pour accueillir les déchets dangereux



Gestion des dépôts sauvages

En 2017, le SMITOM-LOMBRIC a maintenu son groupe de travail dépôts sauvages. Ce groupe, constitué d'élus, de techniciens, de représentants des agriculteurs, de l'ONF ainsi que des services de l'État, travaille à recueillir des données et des retours d'expérience sur la gestion des dépôts sauvages.

À l'issue de ces réunions, le SMITOM-LOMBRIC a proposé aux 67 communes de son territoire la mise en place d'une convention de partenariat qui vise à accepter gratuitement une partie des dépôts sauvages collectés par les communes.

C'est ainsi que depuis fin 2017, 82 tonnes ont pu être acceptées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

En contrepartie de la prise en charge du traitement des déchets, le SMITOM-LOMBRIC attend des communes qu'elles agissent en faveur de la lutte contre ces incivilités. Pour les communes, cela se traduit par la prise d'un arrêté réglementant la collecte, la fermeture des chemins communaux qui font l'objet de dépôts récurrents, la mise en place d'une brigade verte ou bien par le dépôt de plainte systématique.

Concomitamment aux travaux menés sur les conventions avec les communes, le SMITOM-LOMBRIC a travaillé avec les agriculteurs ainsi qu'avec les services de l'ONF afin de leur proposer des solutions adaptées à leur mode de fonctionnement. ●

→ entrée de déchèterie



COMMUNICATION

Le service communication du SMITOM-LOMBRIC met en œuvre la stratégie de communication du Syndicat sous la direction du Directeur Général, en étroite collaboration avec les élus et en coordination avec les équipes techniques et les adhérents du syndicat. Le service communication a pour mission essentielle de sensibiliser les habitants, adhérents du SMITOM-LOMBRIC et partenaires au tri et à la réduction des déchets. Pour ce faire, il assure la réalisation des actions de communication à travers différents supports : parutions, publications, site Internet, bandes dessinées, dessin animé, relations publiques, presse, radio, réseaux sociaux, évènementiel et partenariats.

EN 2017, LE SMITOM-LOMBRIC A ÉDITÉ 4 NUMÉROS DANS UN FORMAT 8 PAGES.

Calculations et tarifications 2018 p.2
Enquête - broyage des déchets verts p.4
DLC DDM, kzakak ? p.7

décembre 2017 - janvier - février 2018 - 70

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marne - 71 communes - 305 000 habitants

L'ÉDITO

2017 a été rythmé par des faits marquants pour le SMITOM-LOMBRIC : 2 400 visiteurs lors de sa dernière Journée Portes Ouvertes, reprise de la collecte de 4 nouvelles communes de la Communauté d'agglomération du Pays de Fontainebleau (Oussou, Noisy-sur-École, Bussy-aux-Cailles et Le Vaudou) ou encore naissance du nouveau Programme Local de Prévention.

L'année 2018 quant à elle, promet d'être pleine d'avancées positives ! Notamment grâce au lancement des travaux d'amélioration des performances environnementales et énergétiques de l'Unité de Valorisation Énergétique.

Consignes de tri, conseils anti-gaspi ou encore vente de composteurs, le SMITOM-LOMBRIC restera à votre disposition tout au long de l'année et vous accompagnera dans vos démarches.

L'ensemble des élus, des agents du SMITOM-LOMBRIC, et moi-même vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous remercions pour votre implication dans le processus de réduction des déchets.

Belle année 2018 à tous !

Franck Vernin
Président du
SMITOM-LOMBRIC

JEU CONCOURS ZÉRO DÉCHET

La Semaine Européenne de Réduction des Déchets s'est tenue du 18 au 26 novembre dernier.

À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC vous a proposé un nouveau jeu-concours pendant un mois. Il est encore temps : rendez-vous sur la page Facebook du Lombric pour y participer ! Aimez la page, partagez le jeu et tentez de gagner de beaux cadeaux zéro déchet et dématérialisés ! Vous avez jusqu'au lundi 18 décembre 2017 pour tenter votre chance !

Nous espérons vous compter nombreux à participer et rejoindre la communauté du Lombric !

JUSQU'AU 18 DÉCEMBRE 2017

LE JOURNAL DU LOMBRIC - Rue du Terroir de Chénoy - 77000 Vaux-le-Périer - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - smitom@lombric.com
www.lombric.com / Dico de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Schwaert, Stéphane Clary, Laure Copin, William Goggin, Victoria Lecomte / Équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : smitom@lombric.com

→ Journal du Lombric n°70

→ PARUTIONS

Le service communication réalise plusieurs publications périodiques imprimées sur du papier 100 % recyclé chez un imprimeur certifié Imprim'vert.

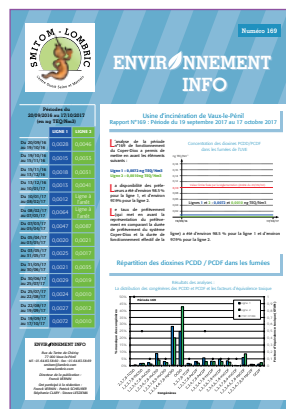


LE JOURNAL DU LOMBRIC

Le Journal du Lombric est un journal d'information de 8 pages, format A4, en quadrichromie, édité chaque trimestre et destiné aux habitants des 67 communes du syndicat. Diffusé à 130 000 exemplaires, il a pour but d'informer et de sensibiliser les habitants de son territoire sur son actualité, le tri, la réduction des déchets à la source, et le fonctionnement de ses équipements. Celui-ci paraît aux mois, de mars, juin, septembre et décembre.

Il est composé entre autre d'une double page "la parole aux adhérents" réservée aux adhérents du SMITOM-LOMBRIC pour qu'ils puissent y relater plus précisément leur propre actualité en matière de gestion et de prévention des déchets. La bande dessinée figure en 8^e de couverture.

Le journal est livré aux communes en partie par les agents du SMITOM-LOMBRIC et en partie directement par l'imprimeur. Il est distribué en boîtes aux lettres des habitants en grande partie par les communes qui ont accepté de le joindre à leur propre publication dans le cadre d'une convention de distribution conjointe, moyennant une indemnisation (45 communes ont signé la convention). Pour les autres communes, le Journal du Lombric est distribué en boîtes aux lettres par un prestataire privé. Le SMITOM-LOMBRIC propose également aux communes de leur mettre à disposition les quantités nécessaires à un dépôt fixe en Mairie.



→ "Environnement et Biosphère"

ENVIRONNEMENT INFO

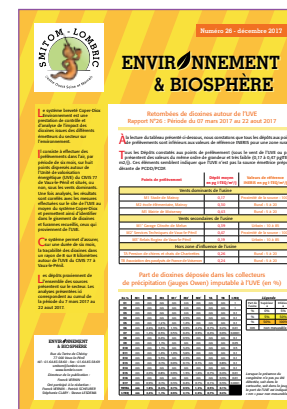
Cette parution mensuelle expose à la fois les résultats des émissions de dioxines et de furanes pour les deux lignes de l'UVE et leur répartition par congénères. Un compte rendu sur le fonctionnement du système Coper-Diox est également présenté (taux de disponibilité et de prélèvement).

¹ Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie

² Agences Régionales de Santé

³ Institut de Veille Sanitaire

⁴ Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie



→ "Environnement Info"

ENVIRONNEMENT ET BIOSPHÈRE

Cette parution semestrielle présente à la fois les résultats des retombées atmosphériques collectées dans les jauges OWEN et leur répartition par types de congénères. La contribution de l'UVE aux émissions totales de dioxines et de furanes dans l'environnement est aussi évaluée. En effet, l'UVE est située dans un contexte urbain où d'autres facteurs sont à l'origine de la production de ces polluants.

Les parutions environnement info et environnement et biosphère sont diffusées aux mairies se situant à proximité de l'UVE, à la Préfecture de la Seine-et-Marne, à la DRIEE¹, à l'ARS², à l'InVS³, à l'ADEME⁴, au Président du SMITOM-LOMBRIC, à certains vice-présidents, à GENERIS - Veolia Propreté (exploitant de l'UVE), et à des associations, notamment à caractère environnemental.

COMMUNICATION (SUITE)

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Le service communication est chargé de mettre en forme et de publier les données analysées par l'ensemble des services.

Le rapport annuel du SMITOM-LOMBRIC, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés, a été présenté lors du Comité syndical du 9 mai 2017. Ce rapport, portant sur l'année 2015, a été établi conformément à la Loi n°95-101 du 02 février 1995, dite Loi Barnier et répond aux obligations réglementaires fixées par le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 avec première application pour l'exercice 1999. Il est établi sur les compétences du SMITOM-LOMBRIC :

LA COMPÉTENCE COLLECTE CONCERNANT 30 COMMUNES.

LA COMPÉTENCE TRAITEMENT CONCERNANT 67 COMMUNES.

Après avoir été transmis à l'ensemble des délégués du Syndicat, ce rapport a été mis à la disposition du public au siège du SMITOM-LOMBRIC et téléchargeable sur le site Internet → www.lombric.com.

Le présent rapport concernant l'année 2016 a été établi dans les mêmes conditions, avec l'intervention de l'ensemble des services, et mis en forme par le service communication.



→ le Rapport d'activité 2016

→ PUBLICATIONS DIVERSES

CARTE DE VŒUX

Comme tous les ans, le SMITOM-LOMBRIC réalise une carte de vœux à destination des élus, adhérents, communes, institutions et partenaires en versions papier et électronique. En 2017, l'envoi dématérialisé a été privilégié notamment concernant les partenaires. Cette année, un accent a été mis sur la communication dédiée au tri des déchets. Une version vidéo a également été relayée sur le site Internet du lombric, ainsi que sur les réseaux sociaux.



→ carte de vœux 2017

PUBLICATIONS

Le SMITOM-LOMBRIC réalise les supports rappelant les consignes de tri pour mise à disposition de ses administrés et de ses adhérents. Il accompagne ses adhérents dans la réalisation des maquettes de leurs différents supports de communication ainsi que dans la rédaction d'articles pour leurs sites Internet et publications.

CALENDRIERS DE COLLECTE MÉMOS TRI - AUTOCOLLANTS

Au 1^{er} janvier 2017, les communes de Villiers-en-Bière et Maincy ont rejoint la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine. Les habitants des communes ont alors reçu, sous enveloppe, de nouveaux documents de communication : nouveaux calendriers de collecte, autocollants pour le bac de tri et mémos tri.



ERREUR DE TRI

Un doute, une question ?
SMITOM-LOMBRIC

N° Vert 0 800 814 910

Appel gratuit depuis un poste fixe

www.lombric.com

→ adhésif "erreur de tri"

SACS DE TRI

Des sacs jaunes translucides avec le logo et numéro vert du SMITOM-LOMBRIC ont été fabriqués à destination des habitants du centre-ville de Melun ne disposant pas de place pour stocker de bac de tri.

DÉPLIANT POUR LES PROFESSIONNELS

Afin d'accompagner la mise en œuvre de la redevance spéciale, un dépliant a été réalisé pour les professionnels du territoire de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine, celui-ci est distribué lors de chaque nouvelle signature de convention et chaque enquête terrain (voir aussi page 38).

→ le dépliant
redevance spéciale

→ le sac jaune
pour le tri des emballages



COMMUNICATION (SUITE)

→ OUTILS ET PROJETS COMMUNICATION

CHARTRE GRAPHIQUE

Le service communication est garant de l'image du SMITOM-LOMBRIC à travers l'intégration de la charte graphique sur les différents supports réalisés.

En 2017, ont été réalisés les outils ci-après : bandeaux de signature de courriels, papeterie, signalétique des véhicules, marquage des Équipements de Protection Individuelle (EPI).



→ le marquage d'un Kangoo 100% électrique



→ le deuxième album BD du Lombric : un mélange de planches et de contenus pédagogiques

BANDE DESSINÉE TRIMESTRIELLE

Chaque trimestre, une bande dessinée est réalisée par un dessinateur professionnel Vittorio Leonardo. Elle figure dans le Journal du Lombric. La thématique est traitée de manière ludique et est en relation avec l'activité et les objectifs du syndicat. La bande dessinée véhicule notamment des messages sur le tri et la réduction des déchets à la source.

ALBUM BD

L'album de bandes dessinées "Recyclez-moi !" au format professionnel (48 pages) offre des inédits ainsi que l'ensemble des planches de Vittorio Leonardo, publiées dans le journal trimestriel du SMITOM-LOMBRIC. Cet album a été dédié par le dessinateur Vittorio Leonardo et remis aux visiteurs lors de la Journée Portes Ouvertes le samedi 3 juin 2017. À travers cet album ludique et pédagogique, le SMITOM-LOMBRIC veut continuer de sensibiliser, en particulier le jeune public, au développement durable et à une bonne gestion des déchets ménagers.

Dans le cadre des animations scolaires sur la réduction des déchets ménagers et le tri, les Éco-ambassadeurs du SMITOM-LOMBRIC remettent aux élèves un exemplaire de cette bande dessinée.

DURANT L'ANNÉE SCOLAIRE 2017, LE SMITOM-LOMBRIC A DIFFUSÉ LE DESSIN ANIMÉ LOMBRIC LORS DE 58 ANIMATIONS AUPRÈS DE 1 587 ÉLÈVES SENSIBILISÉS AU GESTE DE TRI ET LA RÉDUCTION DES DÉCHETS.



CHRONIQUES RADIO

Le SMITOM-LOMBRIC a réalisé des chroniques radio avec les radios locales Évasion (88.0), Radio Rézo (97.6), Oxygène (106.6), La Radio Sans Pub (88.4), Handi FM (107.3) et Mangembo (99.7) dans le cadre d'une convention annuelle.

Plusieurs objectifs y sont rattachés :

- > informer et sensibiliser les habitants au tri et à la réduction des déchets ;
- > relayer l'actualité du syndicat ;
- > informer sur les projets d'investissement.

Le panel des radios permet de toucher un vaste public puisqu'il concerne l'ensemble du territoire du SMITOM-LOMBRIC. C'est un support complémentaire favorisant la communication de masse des messages du syndicat.

Les principaux sujets de communication via ces chroniques ont été les suivants :

- > la distribution du Journal du Lombric ;
- > l'annonce de la Journée Portes Ouvertes ;
- > la présence des équipes du SMITOM-LOMBRIC sur divers événements ;
- > l'annonce de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et les actions du syndicat ;
- > les bons gestes de tri.

COMMUNICATION (SUITE)

CADEAU DE FIN D'ANNÉE

Le service communication s'est chargé de l'organisation du cadeau de fin d'année à destination des élus et des agents du SMITOM-LOMBRIC. Depuis plusieurs années, le syndicat travaille avec Cyril Lesecq, apiculteur du territoire.

Il produit notamment du miel sur la commune de Réau, et ce sont ses produits qui ont été plébiscités pour être le cadeau de fin d'année 2017.

Deux pots de miel, ainsi qu'une cuillère en bois spécifique ont été offerts.



→ cadeau de fin d'année 2017

SITE INTERNET

Le service communication assure la mise à jour et l'animation du site Internet public, → www.lomblic.com, ainsi que l'espace sécurisé réservé aux élus.

En tout, ce sont 10 newsletters qui ont été envoyées en 2017.

Quelques fonctionnalités clés

- **Outil cartographique** : outil de recherche permettant aux habitants des 67 communes de connaître leur déchèterie de rattachement, d'accéder à toutes données sur la collecte des déchets ménagers et les consignes de tri de leur commune.
- **Espace élus** : espace sécurisé réservé à l'usage des élus du SMITOM-LOMBRIC, toutes les actualités du syndicat et informations sur les Comités Syndicaux.

→ AUDIENCE

55 133 VISITES SUR L'ANNÉE 2017

PIC D'AUDIENCE LE 31/05 : 1479 VISITES

PLUS DE 4 600 VISITES MENSUELLES

RÉSEAUX SOCIAUX

Depuis le 1^{er} avril 2016, le SMITOM-LOMBRIC est présent sur les réseaux sociaux.

Un réseau qui, depuis, ne cesse de s'accroître.

Deux stratégies sont appliquées sur ces supports :

Facebook

La communication est grand public et comprend environ 3 publications par semaine. La réactivité et l'échange sont de rigueur. L'objectif premier est d'interagir directement avec les administrés et leur apporter une réponse claire et précise en un minimum de temps. Les publications sont un outil de proximité entre le syndicat et les administrés et sont rédigées de sorte à être sympathiques et dynamiques.

Dans l'absolu, la page Facebook peut venir en soutien au numéro vert puisque toutes les questions y sont traitées. Les publications s'inscrivent dans le cadre du plan de communication global multi supports (journal, site Internet, réseaux sociaux, radios...) avec pour objet de communiquer sur l'actualité du syndicat et apporter des conseils aux administrés tout en redirigeant vers plus de contenu sur le site Internet :

→ www.lombric.com.

AU 31 DÉCEMBRE 2017, LA PAGE FACEBOOK COMPTAIT 597 ABONNÉS.

Twitter

La communication est davantage institutionnelle, les publications Twitter sont moins fréquentes. Elles ont pour objectif de sensibiliser un public averti aux actions du syndicat, et d'alerter les journalistes ou la presse sur son actualité, ses manifestations, publications...

Les communications sont contraintes par les caractéristiques spécifiques imposées par Twitter (nombre de mots, taille des images...). Elles doivent être concises et directes.

Toutefois, le grand public est également concerné par les relais Twitter et est invité à interagir également via ce réseau.

AU 31 DÉCEMBRE 2017, LE COMPTE AVAIT 366 ABONNÉS.

Projet de conception et réalisation de la scénographie des circuits de visites pédagogiques

En 2017, le SMITOM-LOMBRIC a lancé une consultation pour confier la conception et la réalisation de la scénographie de deux circuits de visites pédagogiques du SMITOM-LOMBRIC basés sur deux sites différents l'un à Vaux-le-Pénil (77) et l'autre à Réau (77). Il s'agit d'une consultation sous forme d'accord cadres en deux phases avec la constitution d'un jury composé d'élus, techniciens et professionnels du domaine.

Le projet a été présenté et le jury délibéré lors du Comité Syndical du 4 octobre 2016.

Planning prévisionnel :

- 1^{er} phase : appel à candidatures : octobre 2016
- 2^e phase - choix de 3 entreprises de scénographie habilitées à concourir : mars 2017
- Choix de l'entreprise finaliste à partir d'un avant-projet et esquisses : juin 2017
- Attribution : juillet 2017
- Réception du projet (date souhaitée) : 2018

Ces nouveaux outils de communication doivent accompagner le syndicat dans la sensibilisation du grand public pour l'atteinte des objectifs de réduction et de valorisation des déchets fixés par la loi de transition énergétique promulguée le 17 août 2015, notamment :

- la réduction de 10 % des Déchets Ménagers et Assimilés entre 2010 et 2020 ;
- objectifs de recyclage : 55 % en 2020 et 60 % en 2025 ;
- l'extension des consignes de tri du plastique à l'ensemble du territoire français d'ici 2022 ;
- La généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2025.

Les circuits de visites pédagogiques ont également pour objectif de servir de vitrine au syndicat et d'asseoir sa notoriété notamment à travers la mise en avant de ses installations de traitement des déchets ménagers modernes et respectueuses de l'environnement. Exemple : avec les travaux d'optimisation énergétique et environnementale l'Unité de Valorisation Énergétique de Vaux-le-Pénil à vocation à être l'une des usines de traitement des déchets ménagers les plus performantes et moins polluantes de France (en divisant par 4 les rejets d'Oxyde d'azote (NOx) et en passant de 200 microgrammes/m³ (µg/m³) aujourd'hui à 50 µg/m³ d'ici à 2018 soit en dessous du seuil réglementaire qui est à 80 µg/m³).

COMMUNICATION (SUITE)

→ COMMUNICATION DANS LE CADRE DES PROJETS DU SYNDICAT

Le service communication réalise l'ensemble des maquettes des publications permettant d'informer les habitants sur les services mis en place pour la collecte des déchets.

Le service Communication accompagne également la promotion des projets techniques du SMITOM-LOMBRIC aussi bien les projets d'investissements du syndicat que les projets spécifiques des adhérents du SMITOM-LOMBRIC. Il se coordonne avec les communes adhérentes, partenaires et médias afin que l'information sur les projets soit bien relayée.

Projet Allo Encombrants sur la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine

Entre le 1^{er} juin 2017 et le 1^{er} juin 2018 le service Allo Encombrants a été progressivement déployé sur les 18 communes de la CAMVS (hors Lissy et Limoges-Fourches) Les habitants des communes concernées, ont reçu dans leurs boîtes aux lettres, une enveloppe contenant une lettre d'information, un dépliant explicatif ainsi que le contrat d'utilisation du service en double exemplaire (voir aussi page 44).

Programme Local de Prévention (PLP)

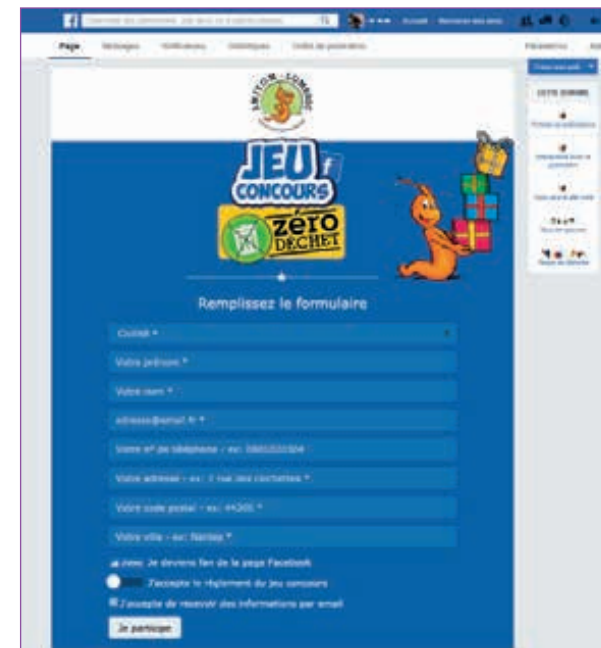
Le service communication accompagne la mise en œuvre du PLP en réalisant l'ensemble des outils de communication (identité graphique, documentation, parutions, affiches, insertions presse, guides, outils, etc.). En 2017 à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets Ménagers du 18 au 26 novembre, a été lancé le 3^e jeu concours sur la page Facebook du Lombric sur la thématique de la lutte contre le gaspillage alimentaire, le tri et le réemploi, avec des cadeaux éco-responsables ou dématérialisés à gagner (Wonderbox, naturabox, places de spectacles, composteurs...). 291 joueurs ont été recensés et autant d'adresses électroniques ajoutées à notre base de données.

La page Facebook du SMITOM-LOMBRIC s'est vue enrichie de 111 nouveaux abonnés et 64 personnes ont partagé le lien. 20 gagnants ont été tirés au sort de façon totalement anonyme.



→ les documents de communication Allo Encombrants

→ visuel de la page du jeu concours Facebook



→ ÉVÉNEMENTS

Le service communication a géré l'organisation de plusieurs événements majeurs en 2017.

INAUGURATIONS ET CONFÉRENCES DE PRESSE

En 2017, le SMITOM-LOMBRIC a organisé plusieurs inaugurations et conférences de presse.

Dans l'année, le syndicat a signé une convention de partenariat avec l'ONF afin de s'engager encore davantage dans la lutte contre les dépôts sauvages en forêt de Fontainebleau.

Un partenariat a également été signé avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat 77 afin de permettre aux entreprises de moins de 50 salariés de pouvoir utiliser les déchèteries du territoire du SMITOM-LOMBRIC, sous certaines conditions.

Enfin, le SMITOM-LOMBRIC s'est associé à la Ligue contre le Cancer. Grâce aux bons gestes de tri des administrés dans les bornes dédiées de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, le syndicat s'est engagé à reverser une partie des bénéfices générés par la collecte du verre à la Ligue contre le Cancer.

→ partenariat avec La Ligue contre le cancer



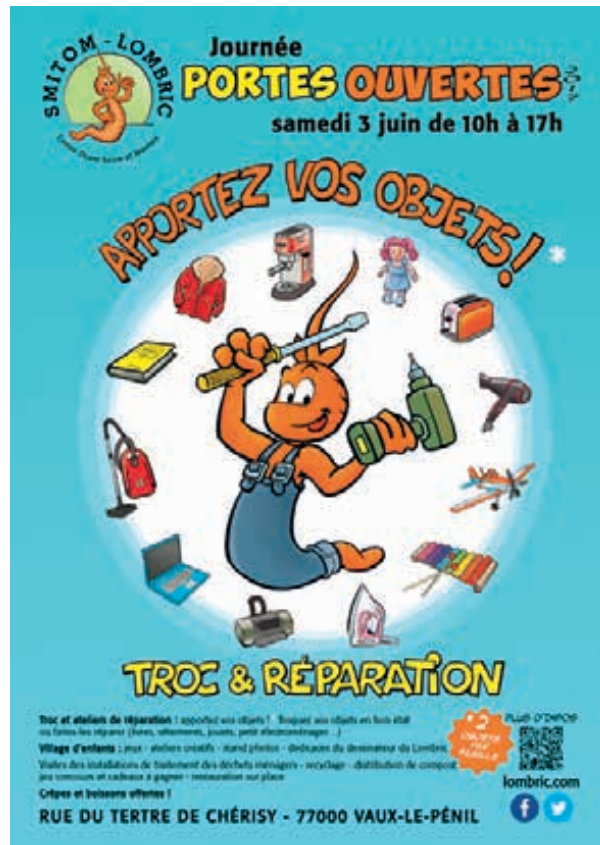
JOURNÉE DE PRÉSENTATION DES PROJETS

Le service communication s'est chargé de l'organisation de la journée de présentation des projets qui s'est tenue le vendredi 1^{er} décembre 2017 au Musée de la Gendarmerie de Melun, en présence du Président, Franck Vernin, des 12 Vice-présidents et de l'ensemble des agents du syndicat. Cette journée est l'occasion annuelle pour tous de faire le point sur les enjeux des projets et travaux auxquels ils participent toute l'année, et d'interpeller les élus sur les perspectives à venir du SMITOM-LOMBRIC. Le repas a été servi au Cercle Mixte du site du Musée de la Gendarmerie, et la visite du Musée est venue clôturer la journée.

JOURNÉE PORTES OUVERTES DU CIVIS 77 À VAUX-LE-PÉNIL

La Journée Portes Ouvertes du SMITOM-LOMBRIC s'est déroulée le samedi 3 juin 2017 de 10h à 17h lors de la Semaine Européenne du Développement durable. À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC et l'exploitant de ses installations, Veolia Propreté, ont accueilli plus de 2 400 administrés pour leur faire visiter le CIVIS 77 et répondre aux différentes questions concernant son fonctionnement.

→ affiche de la Journée Portes Ouvertes 2017



La Journée Portes Ouvertes est toujours l'occasion pour le SMITOM-LOMBRIC de communiquer plus largement sur ses actions et de mettre en place les actions de communication nécessaires, dans le but de faire venir un maximum d'administrés. C'est une journée primordiale pour le bon déploiement de la communication du syndicat. Le nombre de visiteurs a permis d'évaluer la qualité de la journée proposée. Ce sont près de 1 000 personnes de plus qu'en 2016 qui se sont déplacés pour venir visiter les installations et participer à cette journée sur le thème du troc et réemploi.

Les deux stands phares, tenus par le Repair Café et la Recyclerie du Lombric ont rencontré un franc succès qui a ravi les visiteurs.

En effet, en 2017, la journée a été rythmée par le village d'enfants, ses stands dédiés aux plus petits et des animations interactives sur le tri et la réduction des déchets avec comme grand thème "le réemploi et le troc d'objets". Les visiteurs ont participé au jeu concours sur la page Facebook pour tenter de gagner des repas au restaurant l'Inédit du chef Eddy Creuzé (Pringy), des places de spectacles ou encore des lots de la Recyclerie du Lombric et de la Recyclerie Envie d'R.

Ce nouveau mode de concours venait en remplacement du traditionnel quizz sur papier recyclé, mais les 41 participants prouvent que son efficacité n'est pas optimal pour une journée telle que la Journée Portes Ouvertes.

La cible n'était peut-être pas la bonne, et les visiteurs prennent davantage le temps de partager la journée entre amis ou en famille, plutôt que connectés à leur smartphone.

Les deux stands majeurs troc et réparation ont attiré les visiteurs qui, d'une part, pouvaient venir avec des petits objets cassés ou abîmés pour tenter de leur donner une seconde vie, et d'autre part, pouvaient venir avec des objets en bon état afin de les troquer contre d'autres qui leur seraient plus utiles.

Au fil de leur visite, qui se compose d'expositions photographiques, de vidéos et de maquettes, les visiteurs ont pu découvrir l'ensemble du site de traitement des déchets. De plus, l'ensemble des partenaires du SMITOM-LOMBRIC étaient présents, lors de cette journée, afin d'expliquer leurs missions. De la reprise des emballages en plastique, à celle des métaux ou du verre, en passant par la labellisation des installations ou la formation au compostage, ces prestataires ont apporté un précieux complément d'informations au public.

La distribution de compost de la plateforme de Réau a rencontré un franc succès, de même que l'atelier dédiés du dessinateur de Vittorio Leonardo.

En 2017, la communication de l'événement a été amplifiée grâce à la mise à disposition des réseaux d'affichages des communes et de leur relais en mairie (et collectivités) de l'affiche dédiée, du réseau d'affichage Clear Channel, à travers la diffusion de mini-clip

dédiés à la Journée Portes Ouvertes qui ont tournés en boucle dans les totems disponibles des centres commerciaux Carré Sénart et Villiers-en-Bière. De même, les publications de nombreuses informations sur les pages Facebook et Twitter, sur le site Internet du SMITOM-LOMBRIC et celui de ses communes adhérentes. La communication traditionnelle (Journal du Lombric, insertions dans la presse locale, insertions dans les publications et sites Internet des communes) a également été mise en place.

→ journée portes ouvertes 2017 du SMITOM-LOMBRIC



→ SOUTIENS ÉCO-ORGANISMES

En 2017, pour l'exercice 2016, le SMITOM-LOMBRIC a touché des éco-organismes les soutiens financiers à la communication (en plus des soutiens financiers à la tonne recyclée) suivants :



SOUTIENS COMMUNICATION DONT L'ECO-PODIUM JPO -
L'OCAD3E ECOLOGIC (D3E) :
6 000 € HT (NOUVELLE GRILLE FORFAITAIRE
APPLIQUÉE, PLAFONNÉE À 6 000 EUROS)

VERSEMENT ÉCODDS :
9 138.06 € HT

VERSEMENT ÉCO-TLC :
13 994 € HT

PART COMMUNICATION ÉCO-EMBALLAGES :
27 841 € HT

REVUE DE PRESSE

Une revue de presse est quotidiennement mise à jour au format dématérialisé. Elle regroupe l'actualité sur notre problématique métier : la collecte et le traitement des déchets. La revue de presse porte également sur le développement durable aussi bien au niveau local, national ou international. Les articles proviennent de sources diverses : presse quotidienne, bulletins des communes, sites de contenus spécialisés sur Internet, réseaux sociaux.

Régulièrement, des articles concernant le SMITOM-LOMBRIC figurent dans les journaux locaux, régionaux et dans les gazettes des communes du territoire.

L'ensemble de ces articles sont intégrés à la revue de presse mensuelle. ●




 Ce rapport d'activité est imprimé à seulement 25 exemplaires.
 Dans sa démarche de développement durable, le SMITOM-LOMBRIC privilégie les versions dématérialisées.

SMITOM-LOMBRIC
 Rue du Tertre de Chérisy • 77000 Vaux-le-Pénil • Tél. : 01 64 83 58 60 • Fax : 01 64 83 58 69 • smitom@lombric.com • www.lombric.com



Rapport d'activité 2017 du SMITOM-LOMBRIC



Crédits photos : S. Briatte - Veolia Propreté - Éco-Emballages -
 Collectif image Melun - ADEME - Écofolio - Fotolia - SMITOM-LOMBRIC

Imprimé sur du papier 100% recyclé
 par IMPRILITH à Pringy

